

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE BAR-LE-DUC



ENTRE

- La Commune de Bar-le-Duc représentée par son maire Martine JOLY;
- La Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse représentée par sa présidente Martine JOLY.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par la Préfète du département de Meuse, Madame Muriel NGUYEN.
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par son Directeur Général, Eric LOMBARD,
- Le groupe Action Logement représenté par sa Directrice Régionale, Madame Caroline MACE,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par la Préfète du département de Meuse, Madame Muriel NGUYEN.
- Le Conseil régional de la Région Grand Est, représenté par son Président, Monsieur Jean ROTTNER
- Le Conseil départemental de Meuse, représenté par son Président, Monsieur Claude LEONARD
- Le GIP Objectif Meuse, représenté par sa Directrice, Madame Mélanie VARNUSSON

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE

- L'OPH de la Meuse, représenté par son Président, Monsieur Serge NAHANT
- Le PETR Pays Barrois, représenté par son Président, Monsieur Laurent PHILOUZE
- L'EPFL, représenté par son Directeur Général, Monsieur Alain TOUBOL

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**,

Il est convenu ce qui suit.

Sommaire

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE.....	Erreur ! Signet non défini.
Sommaire	2
Préambule	3
Article 1 Objet de la convention	5
Article 2 Engagement général des parties.....	5
Article 3 Organisation des collectivités	8
Article 4 Comité de projet	9
Article 5 Durée, évolution et fonctionnement général de la convention.....	9
Article 6 Phase d'initialisation	10
Article 6.1 Réalisation du diagnostic	10
Article 6.2 Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville.....	19
Article 6.3 Mise en œuvre des actions matures [le cas échéant].....	20
Article 6.4 Achèvement de la phase d'Initialisation	21
Article 7 Phase de déploiement	21
Article 8 Suivi et évaluation	21
Article 9 Traitement des litiges	22
ANNEXES.....	24
Annexe 1 : Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic.....	25
Annexe 2 – Document de présentation du projet	26
Annexe 3 – Plan des périmètres d'intervention	42
Annexe 4 - Calendrier détaillé du projet	43
Annexe 5 – Budget détaillé du projet	46
Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)	47
Annexe 7 - Note des « attendus » pour la phase de préparation, l'élaboration du diagnostic et du projet	60
Annexe 8 – Liste des membres du comité de Projet	64

Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018. En région Grand Est, ce sont 24 villes qui sont bénéficiaires de ce programme.

« Cœur de ville » vient ainsi renforcer la dynamique enclenchée sur le territoire par l'État et le Conseil régional en faveur de ces villes :

- Le déploiement par l'État de l'expérimentation « villes moyennes » au titre du rapport Dauge, avec la conduite de 4 séminaires thématiques (décembre 2017 – mars 2018) au bénéfice des 7 villes de l'expérimentation ;
- La mise en place par l'État de deux « Ateliers des territoires » et du déclenchement d'une mission « AIDER » ;
- Le diagnostic issu des travaux d'élaboration du SRADDET par la Région Grand Est a confirmé que le territoire régional s'organisait autour d'une armature territoriale riche et diverse. Cette armature, composée des métropoles, agglomérations, villes moyennes, bourgs centre et villages et de leurs arrière-pays, constitue la colonne vertébrale de la région et concentre activités, population et services, mais reste cependant à conforter et à consolider.

A ce titre, 37 villes moyennes dont Bar-le-Duc ont été identifiées par la Région Grand Est comme des maillons essentiels de cette armature urbaine en ce qu'elles assument des fonctions de centralité en accueillant des activités et de l'emploi, des établissements de santé et d'enseignement, des équipements sportifs et culturels, des sites patrimoniaux... mais également de par leur fonction stratégique de connexion des territoires entre eux.

Ces villes moyennes ne sont cependant pas homogènes et leur diversité de situations géographiques et de configurations territoriales influent de manière très différenciée leur développement : une ville moyenne à proximité d'une métropole dans un territoire densément peuplé a peu de points communs avec une ville qui irrigue seule un grand bassin de vie à faible densité de population ou situé dans une zone frontalière.

Certaines connaissent un dynamisme démographique, une relative prospérité économique alors que d'autres sont vulnérables car confrontées à un cumul d'évolutions négatives : déclin de l'activité industrielle, fermeture des services publics, restructurations militaires, conduisant à des pertes d'emplois et de populations importantes, entraînant vacance des logements, dévitalisation commerciale des centres villes et constitution de friches.

- L'appui à ces villes moyennes constitue ainsi un véritable enjeu d'aménagement du territoire qui a fait l'objet d'une réflexion particulière par la Région Grand Est, sans attendre la finalisation et l'approbation du SRADDET et qui a donné lieu à l'approbation de la politique « villes moyennes du Conseil régional en mars 2018.

Ainsi, les objectifs du programme « Action cœur de ville » développé par l'Etat avec l'appui de la Caisse des Dépôts en faveur de 24 villes moyennes du Grand Est et la politique « villes moyennes de la Région Grand Est se rejoignent. Cela traduit la volonté partagée de l'Etat et de la Région de consolider l'attractivité des villes moyennes en s'appuyant sur le binôme ville-intercommunalité et en initiant un réseau de villes pour favoriser l'échange d'expérience et instaurer des dynamiques entre collectivités.

La Commune de Bar-le-Duc, conjointement identifiée par l'Etat et la Région Grand Est, est bénéficiaire du programme. Son cœur de ville présente en effet les enjeux suivants :

Préfecture de la Meuse, Bar-le-Duc occupe un rôle structurant pour un bassin de vie de plus de 60 000 personnes en milieu très rural. Son attractivité dépasse les limites départementales puisque des flux migratoires résidentiels se font avec Paris ou la Métropole du Grand Nancy. Elle dispose d'équipements structurants pour les besoins du quotidien et offre également des services spécialisés qui ne se retrouvent pas ailleurs dans la moitié sud du département.

Une désertification du centre-ville a lieu depuis plusieurs années au profit des zones périphériques. La démographie en baisse constante, la diminution de la taille des ménages et le vieillissement de la population tendent à aggraver la perte d'attractivité du centre-ville.

En matière d'habitat, on distingue trois espaces cloisonnés :

- la ville haute : centre historique et Site Patrimonial Remarquable (SPR),
- la ville basse où se concentre la majorité de l'activité commerciale,
- le quartier prioritaire de la Côte Sainte Catherine.

La vacance (14 %) est à la fois conjoncturelle (logements vacants depuis moins d'un an) et structurelle (logements vacants depuis plus de 5 ans). Les logements proposés sont inadaptés et anciens donc à faible performance énergétique. Par ailleurs, on compte une part importante de logements sociaux dans le parc immobilier de la communauté d'agglomération.

En matière de commerce, la vacance des locaux commerciaux s'élève à 17%. Malgré un turn-over important, les loyers restent élevés. Ce taux de vacance élevé peut être en partie imputable au développement de zones d'activités en périphérie de la ville.

S'agissant de l'emploi, le taux de chômage à Bar-le-Duc (12.9% INSEE - 2014) est supérieur à la moyenne nationale (10.3 % INSEE - 2014) alors qu'à une échelle plus large, celle de l'arrondissement, le taux de chômage est inférieur au taux national (9.8% INSEE - 2014). La ville a donc tendance à concentrer les personnes en situation de précarité au niveau local. Les manques de formation et de mobilité représentent un réel frein à l'emploi. La restructuration des administrations en direction des métropoles amplifie le mouvement de désertification. Le territoire est mobilisé pour l'implantation du projet de Centre industriel de stockage géologique (CIGEO) et la signature d'un Contrat de Développement du Territoire (CDT) à l'échelle interdépartementale. La réalisation de ce projet impliquera des évolutions conséquentes en matière de développement économique et d'habitat. Dans l'attente de l'arbitrage national qui doit avoir lieu sur ce projet, la Ville et la Communauté d'Agglomération font face à des incertitudes importantes sur les axes de développement à privilégier.

Les équipements publics et privés sont difficilement maintenus dans le centre-ville. Certains sont situés dans des bâtiments protégés au titre des monuments historiques, ce qui représente un coût d'entretien élevé. Le fonctionnement des services représente un handicap en matière de fiscalité, avec des taux de taxes foncières et d'habitation élevés par rapport aux communes périphériques.

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par les collectivités pour surmonter ces difficultés, parmi lesquelles peuvent être citées :

- Un Agenda 21 dont le programme d'actions a été validé le 24/03/2016 ambitionne de faire de Bar-le-Duc une « éco-cité ». Parmi les actions envisagées figurent le développement d'une politique d'accompagnement à la valorisation et la rénovation des logements vacants, d'un plan de soutien aux commerces barisiens de proximité, la définition et mise en œuvre d'un plan de revalorisation des zones d'activités, d'un plan de déplacements doux...
- En matière de de mobilité, plusieurs démarches ont été entreprises :
 - Un réseau de bus urbains de qualité a été développé favorisant la mobilité au sein de l'EPCI.

- Un pôle multimodal a été développé sur le site de la gare de Bar-le-Duc, avec extension du parking et installation de bornes électriques. Ces aménagements ont pour objectif de permettre le développement des modes de transports doux et durables (vélos, véhicules électriques, autopartage).
- Un projet de schéma de mobilité est piloté par le PETR Pays Barrois. Il propose notamment l'extension du ressort territorial de mobilité de la Communauté d'Agglomération vers le PETR. Cette structuration pourrait offrir un service de qualité sur l'ensemble du territoire.
- Par ailleurs, le centre-ville a été requalifié depuis 2010. Cette requalification urbaine sera une base de travail pour le projet de redynamisation du centre-ville.
- Des comités de quartiers ont été mis en place par la municipalité dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité de vie. Des dispositifs de participation des administrés à la prise de décision sont proposés et des réunions publiques sont programmées permettant une meilleure concertation notamment pour les grands projets.
- Enfin la requalification de différentes friches participe au développement d'une ville durable avec notamment un projet d'écoquartier proposant une mixité de logements, des services et un groupe scolaire ou encore la réalisation d'une salle multifonction. La requalification des friches permet de développer une offre de logements et de services sans consommation de foncier.

Bar le Duc fait partie des sept villes de la région Grand Est (aux côtés de Sedan, Chaumont, Saint-Dié-des-Vosges, Longwy, Lunéville et Guebwiller) bénéficiaires de l'expérimentation « villes moyennes » (issue du rapport Dauge), menée dans les régions Grand Est, Occitanie et Centre Val de Loire. Pilotée par le CGET au niveau national et localement par le Préfet de région, cette expérimentation vise à accompagner au plus près les villes concernées.

Les collectivités ont également participé à quatre séminaires thématiques délocalisés organisés par les services de l'Etat avec une implication forte des 7 collectivités concernées (Bar-le-Duc ; Chaumont ; Guebwiller ; Longwy ; Lunéville ; Saint Dié ; Sedan).

Ces séminaires ont permis d'aborder les sujets de l'habitat, du logement, de l'attractivité résidentielle, des mutations économiques, de la qualité urbaine et du patrimoine. Ils ont été l'occasion de partager des bonnes pratiques, des réalisations exemplaires et de mettre en avant des problématiques communes à l'ensemble de ces territoires par ailleurs très divers.

La Ville et la Communauté d'Agglomération bénéficient, dans le cadre de cette expérimentation « villes moyennes » de l'accompagnement de l'Etat qui se traduit par la mise en place d'un « atelier des territoires » partagé avec la Ville de Chaumont. Cet atelier qui se déroule tout le long de l'année 2018 doit permettre de mieux identifier les enjeux du territoire pour y répondre avec une stratégie pertinente tenant compte des ressources locales.

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de l'agglomération de Bar-le-Duc appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Article 1 Objet de la convention

La présente convention-cadre (« la **convention** »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune de Bar-le-Duc. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Article 2 Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- Les collectivités s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.
- La Caisse des Dépôts, dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Action Cœur de Ville en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :
 - Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation du cœur de la ville et de l'agglomération de Bar-le-Duc. Seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets économiques.
 - Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la caisse des dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
 - Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
 - Financer sous forme du Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après l'adoption de la loi ELAN)
 - Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.
- Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville."
- Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.
- Action Logement s'engage à analyser les projets immobiliers qui lui seront soumis en tenant compte de la cohérence globale du projet de territoire, de la capacité de celui-ci à contribuer à l'attractivité du cœur de ville et des besoins en logement exprimés par les entreprises et leurs salariés.
- Pour ce faire, Action Logement déploie des moyens humains et financiers nécessaires à la compréhension des enjeux du territoire et à l'exercice des missions qui sont les siennes, de l'étude des dossiers aux

engagements financiers puis à la mise à disposition des contreparties locatives destinées aux salariés des entreprises du secteur privé assujetties à la PEEC, et cela sur toute la durée de réalisation du projet.

- **L'accompagnement de la Région Grand Est**

En articulation avec les actions conduites par l'Etat et la CDC dans le cadre de ce programme, la mobilisation de la Région doit permettre l'établissement si besoin d'un premier niveau de diagnostic prospectif qui permettra d'identifier les forces et faiblesses des villes moyennes au titre de leur aire d'influence en lien avec leur arrière-pays et bassin de vie et les polarités supérieures et d'identifier les premières pistes au titre de quelques thématiques / projets phares en cohérence avec le SRADDET et sur le périmètre le plus pertinent de contractualisation.

Cette démarche pourra bénéficier d'une assistance méthodologique de la Région via l'organisation d'ateliers et séminaire, la mise en réseau et un accompagnement spécifique au cas par cas.

Les thématiques suivantes ont vocation à être traitées prioritairement au titre des domaines qui sont au cœur des problématiques des villes moyennes et qui rejoignent les priorités régionales à savoir :

- L'habitat
- Le commerce
- Les équipements de service -aménagements pour la population
- Le patrimoine
- La santé
- La mobilité

D'autres thématiques plus transversales pourront également être abordées : numérique, smart territoires, marketing territorial.

La Région mobilisera au mieux l'ensemble de ses aides sectorielles afin de soutenir les projets rejoignant ses priorités et de donner le meilleur effet levier à son intervention. Un financement complémentaire via un fonds de soutien exceptionnel pourra être mobilisé sous réserve d'une mobilisation équivalente du territoire et de ses acteurs pour contribuer au financement d'un projet innovant et/ou structurant et pour lequel les financements thématiques de l'ensemble des co-financeurs potentiels s'avèreraient insuffisants.

Cette intervention est en complément de celles déjà mobilisées ou en cours de mobilisation, en faveur de Bar le Duc et de son territoire, notamment les soutiens aux projets suivants:

- La Réhabilitation du Collège Gilles de Trèves – Patrimoine architectural : restauration
- Projet culturel annuel de l'association culturelle du Barrois
- Travaux de restauration de l'église Saint-Antoine –
- Festival Renaissance
- Accompagnement à la structuration et au conventionnement des compagnies : association Salubrin
- Extension du stationnement en gare de Bar-le-Duc
- Aménagement de la RN135
- Plan information voyageurs : écrans en gare de Bar-le-Duc
- Déploiement du Schéma Directeur de Services en Gare

➤ Acquisition et Travaux à l'agence territoriale de Bar le Duc

- Les autres partenaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour participer au pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

Article 3 Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Le projet est suivi par un chef de projet placé sous l'autorité du Directeur Général des Services, en lien fonctionnel avec la direction des stratégies et contractualisations. Le Chef de projet n'est pas encore identifié, un recrutement est prévu pour pouvoir affecter une personne à temps complet sur cette démarche. La collectivité procédera à ce recrutement sous réserve de bénéficier du financement de ce poste par l'ANAH dans les conditions du régime d'aide d'ingénierie proposé pour le programme « Action cœur de Ville »
- Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée au sein de la collectivité et composé du/ de la /des :
 - Maire de Bar-le-Duc, Présidente de la Communauté d'Agglomération
 - Premier adjoint à la Ville de Bar-le-Duc
 - Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
 - Adjoint et Vice-Présidents délégués aux finances, à la culture, aux travaux, à l'habitat, au développement durable et à l'aménagement de l'espace
 - Directeur Général des Services de la Ville et la Communauté d'Agglomération (Pôle citoyenneté et affaires générales)
 - Directeur Général Adjoint Développement Territorial (développement économique – habitat – culture – patrimoine – contractualisation)
 - Directeur Général Adjoint Aménagement et Cadre de Vie (urbanisme – services techniques)
 - Directeur Général Adjoint à la cohésion sociale (politique de la Ville)
- Les services de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Bar-le-Duc sont fortement mutualisés, ce qui concerne notamment la direction. Cette organisation permet un fonctionnement fluide et un partage des stratégies entre les deux collectivités en fonction de leurs compétences respectives.
- L'équipe se réunira de manière mensuelle, ou plus fréquemment en cas de besoin. Elle suivra l'avancée des actions du programme dans une optique d'approche transversale en faisant les liens avec les différents partenaires.
- Les actions menées reposeront sur la mutualisation de l'ingénierie des partenaires financiers et techniques qui soutiennent ou accompagnent la Ville et la Communauté d'Agglomération :
 - Services de l'Etat
 - Caisse des dépôts
 - Action Logement
 - PETR Pays Barrois
 - Conseil Régional
 - Conseil Départemental
 - GIP Objectif Meuse
 - OPH de la Meuse

- EPF Lorraine

- Des indicateurs de réalisation partagés avec l'ensemble des acteurs seront mis en place afin de garantir la réussite du programme. Leur suivi sera réalisé régulièrement et communiqué annuellement.
- Autant que possible, les projets seront menés de manière participative. Le rôle du comité de développement, qui doit être créé par la communauté d'Agglomération en 2018 dans le cadre de son projet de territoire, sera défini lors de la phase d'initialisation.

Article 4 Comité de projet

Le Comité de projet est présidé par le Maire de Bar-le-Duc, Présidente de la Communauté d'Agglomération.

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés. Sa composition est précisée en annexe 7. Le comité pourra inclure tout autre acteur local pertinent, de manière permanente ou suivant les ordres du jour.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle *a minima* de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Article 5 Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi, à savoir jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce délai intègre une **phase d'initialisation** de dix-huit (18) mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde **phase dite de déploiement**.

La phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute **évolution de l'économie générale de la convention** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Pour sa part, la Région interviendra dans le cadre de la démarche Villes moyennes qu'elle a initiée selon ses modalités d'intervention en vigueur. Les financements définitifs relatifs à chaque projet seront soumis au vote de l'assemblée délibérante

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa

cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6 Phase d'initialisation

Article 6.1 Réalisation du diagnostic

Activités

Dès signature de la présente convention, les collectivités engageront la réalisation d'un diagnostic de la situation de leur cœur d'agglomération afin d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

Si la collectivité dispose déjà d'un tel diagnostic, elle pourra soit le transmettre en l'état, s'il correspond aux attendus du programme, soit mettre à profit la phase d'Initialisation pour réaliser certaines études d'actualisation ou d'approfondissement.

Lors de la création de son agenda 21, la Ville a réalisé un diagnostic complet de sa situation qui lui ont permis de définir une stratégie de développement durable. Ce travail doit être complété par des stratégies sectorielles et un travail plus opérationnel.

Au niveau de la Communauté d'Agglomération, le travail de réflexion sur un projet de territoire s'amorce, 5 ans après la création de la structure. Il devrait permettre d'avoir une lecture plus globale de la situation et de l'action de la collectivité et de dégager des priorités pour les années à venir.

Les points importants du diagnostic de l'agenda 21 sont les suivants :

La ville de Bar-le-Duc s'est implantée et étalée en suivant le **profil de la vallée de l'Ornain** et de ses Coteaux. Aujourd'hui encore, la concertation met en évidence le caractère de « fil conducteur » de l'Ornain, **élément structurant** mais également **force identitaire** importante de la ville et ses environs.

Une implantation sur un territoire contraint qui limite les possibilités d'étalement

Ce profil de **vallée encaissée** a largement guidé l'étalement de la commune et contraint aujourd'hui son développement. La ville s'organise en **trois bandes directrices** : sa vallée au centre et ses deux coteaux. Ces trois bandes permettent de diviser la ville en **trois quartiers distincts** : la **ville haute** sur le versant Sud-Ouest, la **ville basse** dans la vallée et le quartier de la **Côte-Sainte-Catherine** au Nord-Est.

Jusqu'à la deuxième moitié du XXe siècle, ces derniers avaient une vocation agricole et de villégiature. Le coteau Est, bénéficiant de l'ensoleillement le plus important était par exemple en partie destiné à la culture de la vigne. Des jardins ouvriers, des prairies et des forêts occupaient et occupent encore aujourd'hui une partie de ces coteaux.

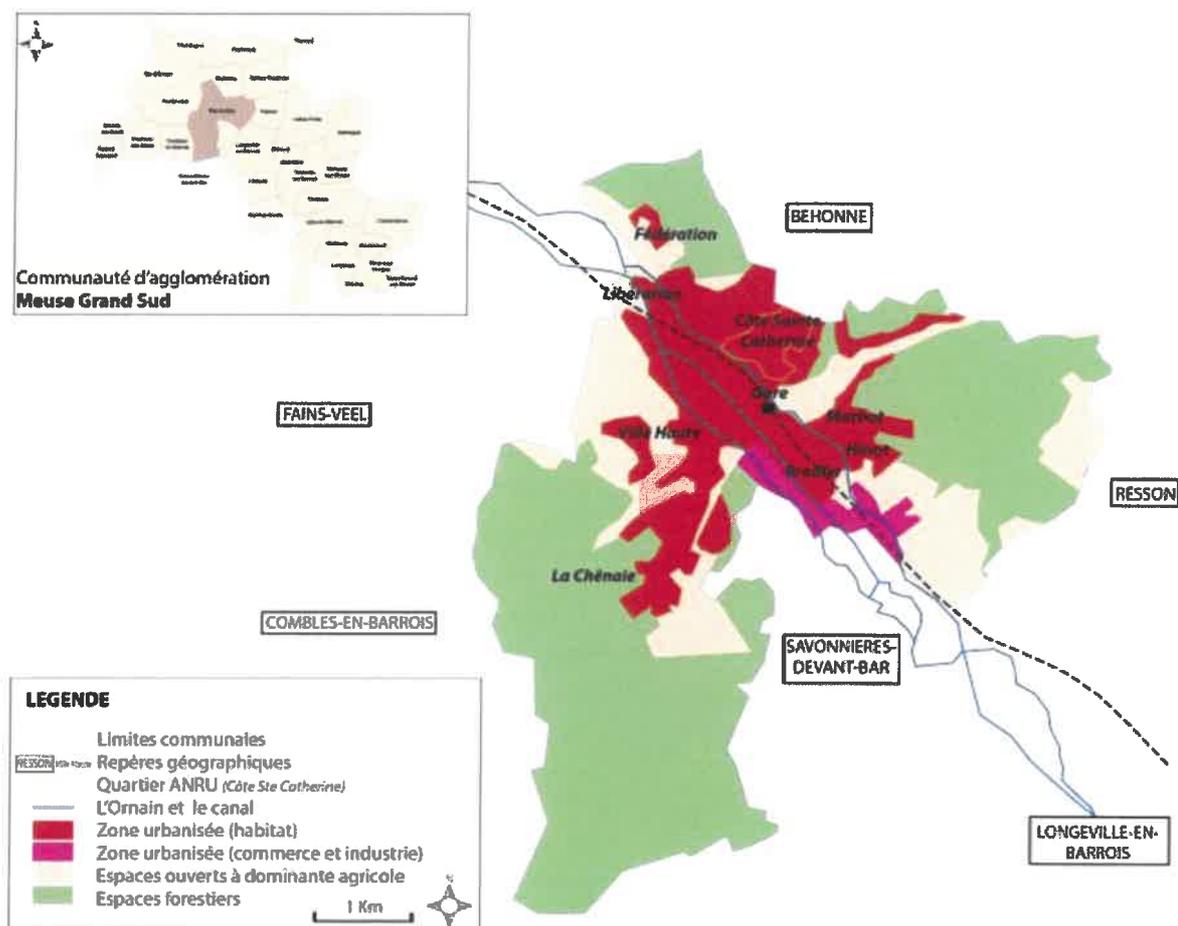
Une urbanisation par « secteur »

La construction de la ville s'est faite via une **urbanisation progressive par secteur**, suivant en partie la logique de « **bande** » **vallée / coteaux** :

- **Avant le Moyen-âge**, on discerne des traces d'implantation humaine le long de la vallée de l'Ornain
- * **Au Xe siècle** : une forteresse est construite sur un éperon rocheux sur le coteau Sud-Ouest par Frédéric 1er. La forteresse devient progressivement un château qui se développe à la Renaissance et amène l'établissement de la Ville-Haute, occupée par les notables à l'époque (classé secteur sauvegardé en 1973). Jusqu'à la révolution, la ville reste un territoire très disputé.
- * Parallèlement, la ville basse se développe. Elle constitue le centre d'activités, notamment commerciales de la ville de Bar-le-Duc
- A la **Révolution**, la ville est retenue comme chef-lieu et devient un centre administratif important
- * La ville connaît un développement important à la **révolution industrielle** (forges, brasseries, ...), notamment dans la vallée
- Les **années 60** sont marquées par la construction du quartier de la Côte Sainte-Catherine sur le Coteau Nord-Est. Le quartier bénéficie d'une vue imprenable sur la vallée. Le quartier se compose de grands immeubles HLM auxquels vient progressivement se greffer un quartier pavillonnaire.
- Tout au long de la **seconde moitié du XXe siècle**, la ville se développe par étalement, sur les terrains agricoles et les coteaux : des zones pavillonnaires (sur les coteaux) et des zones d'activités le long de la vallée, en entrée de ville sont créées
- Progressivement, l'**étalement devient de plus en plus diffus**. Des zones d'aménagement sont créées à la périphérie de la ville (telle que la zone du quartier de la Fédération) de manière non continue avec le tissu existant. Le développement de la ville touche également les villes voisines et des zones se développent à cheval sur plusieurs communes. La ZAC de la Grande Terre, par exemple, pour le développement des activités commerciales
- * Cet étalement continue entraîne la constitution d'un **pôle urbain de Bar-le-Duc** constitué des communes de Bar-le-Duc en ville centre, Behonne, Fains-Véel et Savonnières-devant-Bar. Ce pôle concentre un ensemble d'emplois importants dont de nombreux emplois pourvus par des actifs résidents en dehors de ces communes.

La ville connaît donc les **effets de la périurbanisation**. Pour autant, la **pression foncière urbaine exercée sur les parcelles agricoles à Bar-le-Duc reste limitée et peut être relativisée**. Bar-le-Duc conserve un caractère de « **ville à la campagne** ». Pour maintenir cette caractéristique, plusieurs enjeux se posent, et notamment des enjeux liés à la **préservation des Coteaux et des espaces agricoles alentours**, des enjeux liés aux problématiques de **lisibilité des entrées de ville** ou encore des enjeux liés à la **connexion entre les quartiers**.

La **ville s'organise par quartier** et de manière très monofonctionnelle entre quartiers résidentiels et quartiers d'activités. L'activité commerciale s'est ainsi progressivement concentrée dans le centre-ville et dans la périphérie, certains quartiers se retrouvant isolés du centre d'activités de l'agglomération : la Côte-Sainte-Catherine perd progressivement son tissu commercial, le quartier de la Libération et surtout le quartier de la Fédération construit à l'extérieur du centre urbain se retrouvent de plus en plus éloignés des zones d'activités.



Aperçu schématique de l'organisation du territoire barisien (© Aequilibrium Conseil, 2015)

L'activité commerciale : une perte de dynamisme à enrayer progressivement

Traditionnellement implantée dans le centre-ville, l'activité commerciale se développe aujourd'hui en périphérie de Bar-le-Duc, dans les villes voisines de Bar-le-Duc dans l'agglomération Sud Meusienne et notamment Fains-Véel et Savonnières-devant-Bar, situées dans la continuité bâtie de Bar-le-Duc.

a. Une activité commerciale périphérique essentiellement concentrée autour du développement de la zone de la Grande Terre

Le diagnostic du SCOT du Pays Barrois met en avant le **caractère central du pôle barisien** dans l'organisation commerciale du Pays. Il recense notamment **3 zones commerciales à Bar-le-Duc et ses communes périphériques** :

* **le Parc de la Grande Terre** (ZAC de Bar-le-Duc dont le développement est assuré par l'agglomération) : cette zone constitue l'espace commercial le plus important du territoire. Elle s'étend sur 15Ha et regroupe des enseignes diverses (une grande enseigne, habillement, ameublement, restauration, hôtellerie, ...) pour 250 emplois. Une extension de 11Ha sur la commune de Longeville-en-Barrois est en cours d'aménagement. La zone éprouve des difficultés à se dynamiser, face notamment aux zones commerciales situées dans des villes moyennes proches telles que Saint-Dizier et Verdun qui offrent des zones commerciales plus attractives pour les habitants (diversité de l'offre et habitudes prises par les habitants à se rendre dans ces zones plus anciennes) et pour les enseignes (zone de chalandise plus importante).

- **la zone commerciale La Varenne** située à Fains-Véel et **la Zone de la Praye** à Longeville-en-Barrois : ces deux espaces constituent deux zones commerciales secondaires.

Certains acteurs du territoire ont mis en évidence que, dans une certaine mesure, le développement de ces zones pourrait porter atteinte à l'attractivité du centre-ville et ce, bien que l'offre proposée demeure complémentaire.

- b. Une zone « entre-deux » : la zone du Bradfer (ZAC Oudinot)

La zone du Bradfer est une **zone d'activités mixte** située à l'entrée de Bar-le-Duc en direction de Savonnières-devant-Bar qui s'étend sur divers espaces en friches. La zone s'étend en partie sur une friche de 6000m² (caserne Oudinot) reconvertie en zone d'activités. On y recense :

- Des centres administratifs publics et privés : le siège de la CCI, le pôle emploi, des assurances, ...
- Des grandes surfaces : Auchan, Lidl (anciennement implanté à la Côte Sainte-Catherine)
- Des industries, dont Bergère de France
- Une pépinière d'entreprises, le « quartier des entrepreneurs » qui a vocation à encourager et accompagner les projets de création d'entreprises. Le quartier est implanté sur le site d'une ancienne Fonderie. Malgré un **manque d'attractivité paysagère**, la zone connaît un **dynamisme important** et constitue un espace local important de convergence.

- c. Un centre-ville en perte de vitesse

Globalement, le centre-ville de Bar-le-Duc **manque de dynamisme et d'attractivité**. La restructuration récente du boulevard central de La Rochelle a pour objectif d'apporter un **nouveau souffle** au centre-ville via un travail sur le cadre paysager et une valorisation des espaces piétonniers. Les discussions avec les acteurs ont mis en évidence que l'appropriation de cet espace demeurerait encore limitée par les piétons et cyclistes. L'offre commerciale en centre-ville est ponctuellement complétée par **l'organisation d'un marché deux fois par semaine**. Ce marché est vieillissant et pourrait mériter une rénovation. Par ailleurs, il présente des conditions d'accueil par toujours évidente pour les nouveaux vendeurs avec notamment un manque de mobilisation de la population autour de ces nouveaux vendeurs (maintien des habitudes sur les autres stands en place). La dynamique économique en centre-ville est également portée par certaines **structures culturelles et de loisirs** : le cinéma, le théâtre, la restauration, le tourisme... contribuent également à **l'activité et l'attractivité du centre**. Des **animations ponctuelles** viennent compléter cette offre.

Le commerce de proximité : une activité essentielle à la vie de quartier, qui connaît des difficultés majeures

La répartition des commerces et des services dans les quartiers et la mixité fonctionnelle de ces derniers contribuent largement à **la vie de quartier et leur animation**. Les demandes sont fortes pour le maintien de l'activité commerciale dans les quartiers mais le contexte économique actuel et l'évolution des modes de vie limitent son développement dans ces espaces et, en conséquence, la dynamique économique locale des quartiers. Une grande partie de la population fait ses achats à proximité de son lieu de travail où dans les centres et zones d'activités commerciales de la périphérie. Les commerces sont souvent considérés comme difficiles d'accès (problématiques liées au stationnement, problématiques d'accessibilité, ...) voir trop chers. A Bar-le-Duc, les **difficultés du maintien du commerce local** s'expriment :

- **Via des quartiers résidentiels dépourvus dès leur construction de commerces de proximité** : le quartier de la Fédération par exemple, situé en dehors de la continuité bâtie de la ville et l'ensemble des quartiers de lotissements (Petit Juré, Chênaie, ...) construits dans une logique de différenciation

fonctionnelle des espaces (séparation des centres d'activité et des zones résidentielles dans la seconde moitié du XXe siècle)

- **Via la disparition des commerces dans certains quartiers** : le quartier de la Libération et, dans une moindre mesure, le quartier Marbot ont vu leurs commerces disparaître progressivement
- **Via des difficultés endémiques liées aux problématiques et aux caractéristiques de certains quartiers** :

L'espace commercial de la Côte Sainte-Catherine manque aujourd'hui d'attractivité et de dynamisme suite au départ de son supermarché. Un manque important dans ce quartier résidentiel regroupant pas moins de 2500 habitants rien que dans son parc HLM, auxquels s'ajoutent les résidents de la zone pavillonnaire située en continuité. Un quartier qui plus est excentré vis-à-vis des commerces de centre-ville.
- Le quartier de la Ville-Haute regroupe un ensemble de réglementations et de préconisations liées à sa valorisation touristique et patrimoniale qui contraignent l'implantation commerciale (réglementations vis-à-vis du bruit, normes architecturales).

*Les commerçants de Bar-le-Duc sont regroupés au sein d'une association : l'**Union des commerçants**. Cette association fédère les commerçants barsiens et assure l'animation du centre-ville (marché de Noël, ...). Elle emploie un salarié à l'heure actuelle dont le poste n'est pas sûr d'être maintenu (manque de moyens financiers).*

De son côté, la vallée s'organise selon quatre entités majeures organisées en parallèle : l'Ornain, le Canal de la Marne au Rhin, le contournement routier et la voie ferrée. Ces entités donnent une configuration très linéaire à l'organisation de la vallée et constituent des points de rupture entre les différents quartiers.

Le diagnostic sera réalisé à l'échelle d'un périmètre d'étude intégrant la ville-centre ainsi que tout ou partie de l'intercommunalité à laquelle elle appartient. Ce périmètre (le « **Périmètre d'étude** ») permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibrages et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération. **Afin de périmètre une analyse cohérente, ce périmètre sera étendu à l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération.**

Le diagnostic doit couvrir les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Il devra également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Plus spécifiquement, les Parties conviennent que le diagnostic réalisé par les Collectivités de l'agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse, comprendra les études suivantes :

Référence	Description succincte de l'action	Calendrier de réalisation	Coût	Statut	Stratégique / opérationnel
D.1	Projet de territoire communautaire	2018-2019	60 000 €	En cours	Stratégique
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un projet de territoire pour la communauté d'Agglomération.					
D.2	Etude de destination tourisme (PETR)	2015-2018	Réalisé	Achevé	Stratégique
Etude réalisée par le PETR Pays Barrois afin de structurer la compétence tourisme au niveau du Pays avec un office de tourisme unique et une offre touristique cohérente					
D.3	Etude Plan Climat Air Energie Territorial	2018-2019	80 000 €	A lancer	Stratégique
Etude en vue d'adopter un plan climat pour la Communauté d'Agglomération - obligation légale de la collectivité					
D.4	Diagnostic Cit'ergie	2018-2019	20 000 €	A lancer	Stratégique
Diagnostic préalable pour obtenir une labellisation relative aux pratiques éco-responsables de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Bar-le-Duc - Financement ADEME 70%					
D.5	Etude pour la redéfinition du festival RenaissanceS	2019	20 000 €	A lancer	Stratégique
Le festival RenaissanceS aborde sa 21 ^{ème} édition en 2018. Le concept a évolué à de nombreuses reprises depuis son origine sans qu'une approche globale soit mise en œuvre. L'objectif est d'impulser un nouveau cycle au festival en s'attachant à l'ancrer plus profondément dans l'animation du territoire et à développer son impact sur l'économie locale					
D.6	Analyse pour l'extension du label Ville d'Art et d'Histoire	2019	A déterminer	A lancer	Stratégique
La Ville de Bar-le-Duc bénéficie du label Ville d'Art et d'Histoire depuis 2003. Pour conserver ce label, une nouvelle candidature doit être réalisée auprès de l'Etat, ce qui va nécessiter une réflexion sur un périmètre plus large, le seuil de population minimum étant de 30 000 habitants.					

Axe 1 : Habitat en centre-ville

D.7	Etude OPAH-RU	2018	40 000 €	A lancer	Stratégique
La Communauté d'Agglomération souhaite mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain afin de déployer une politique de revitalisation de l'habitat des centres - Financement potentiel: ANAH					
D.8	Etude PLH	2018-2019	60 000 €	A lancer	Stratégique
Pour définir une stratégie de long terme sur la question de l'habitat et de ses équilibres au niveau territorial, la Communauté d'Agglomération va mettre en œuvre un plan local de l'habitat, obligation légale pour sa strate.					

Axe 2: Développement économique et commercial

D.9	Etude pour la mise en place d'une stratégie de développement économique et commerciale	2018-2019	100 000,00 €	A lancer	Stratégique
------------	--	-----------	--------------	----------	-------------

La compétence de développement économique a été définie comme prioritaire par la Communauté d'Agglomération qui souhaite amplifier son action actuelle. L'objectif de ce travail sera de définir un plan d'action ambitieux pour améliorer l'accompagnement aux entreprises du territoire, à la mise en place d'une stratégie foncière économique et au développement du commerce, en intégrant les questions transversales liées à l'innovation dans cette réflexion.

D.10	Diagnostic FISAC	2018	A déterminer	A lancer	Stratégique
La Communauté d'Agglomération a animé en 2017 des assises du commerce afin d'identifier les axes de développement de l'activité commerciale. Pour transposer ces orientations en actions concrètes et monter un projet FISAC la collectivité doit travailler sur ce diagnostic					
D.11	Etude de stratégie de communication et de marketing territorial	2019	80 000,00 €	A lancer	Stratégique
Le déficit d'image que connaît le territoire est très pénalisant en terme de développement économique, notamment sur la question du tourisme . Au travers d'une réflexion stratégique, la Communauté d'Agglomération souhaite piloter un changement d'image du territoire afin de le redynamiser.					

Axe 3 Accessibilité; mobilités; connexions

D.12	Schéma de mobilité (PETR)	2017-2018	Réalisé	Achevé	Stratégique
Les transports ont été identifiés comme l'un des facteurs les plus importants d'émission de Gaz à effet de Serre au niveau du Pays Barrois. L'objectif du schéma de mobilité est de répondre aux enjeux d'une nouvelle mobilité plus respectueuse de l'environnement dans un cadre rural.					
D.13	Etude sur la signalétique	2018	50 000 €	A lancer	Stratégique
Lors de la concertation réalisée lors de la rédaction de l'agenda 21, l'inadaptation de la signalétique en centre-ville a été identifiée comme une problématique importante tant pour les questions de stationnement, que de commerce et de patrimoine. L'objectif de cette AMO est de définir une stratégie de déploiement de la SIL au niveau du coeur urbain et d'arrêter un règlement pour sa mise en place.					
D.14	Plan de développement des déplacements doux	2018	Réalisé en interne	En cours	Stratégique
Les déplacements doux représentent une opportunité non négligeable de fluidification de la circulation dans Bar-le-Duc, un vecteur d'amélioration de la santé publique et de la qualité de vie. La Ville de Bar-le-Duc souhaite développer les modes de transport doux pour répondre à certains des enjeux du vivre ensemble.					
D.15	Etude sur l'accessibilité du centre-ville depuis les quartiers périphériques	2019	15 000 €	A lancer	Stratégique
Le centre-ville de Bar-le-Duc a fait l'objet d'un travail important de requalification sur la période 2010-2015. Le centre-ville est aujourd'hui totalement accessible, ce qui est un atout important. La Ville de Bar-le-Duc souhaite désormais permettre une accessibilité depuis les quartiers vers le centre-ville. Les opérations d'amélioration qui étaient réalisées de manière ponctuelles vont faire l'objet d'une approche globale d'accessibilité programmée de la voirie.					

Axe 4: Formes urbaines; espace public; patrimoine

D.16	Etude de stratégie foncière	2017-2018	68 000 €	En cours de réalisation	Stratégique
L'EPFL pilote une étude de stratégie foncière à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération visant à déterminer les secteurs pouvant être de nature à constituer un enjeu de développement. Le foncier identifié pourra faire l'objet d'une mobilisation par l'EPFL dans le cadre de projets communautaires Financement: EPFL 50% - CA 50%					
D.17	Révision du PLU de Bar-le-Duc	2019	100 000 €	A lancer	Stratégique
La Ville de Bar-le-Duc a l'obligation légale de mettre son PLU en conformité avec le SCOT du Pays Barrois. Elle souhaite mettre à profit cette obligation pour engager une révision plus ambitieuse de son PLU afin de traduire son projet d'éco-cité et d'initier une réflexion sur la protection de son patrimoine.					
D.18	Révision du SPR de Bar-le-Duc	2019- à déterminer	A déterminer	A lancer	Stratégique
Le secteur sauvegardé de Bar-le-Duc, créé en 1973, permet une protection particulière du patrimoine renaissance de la Ville Haute. Pour actualiser le règlement, il est nécessaire de réviser le SPR, cette action sera initiée dans le contexte de révision du PLU de Bar-le-Duc					
D.19	Inventaire scientifique du patrimoine bâti de Bar-le-Duc	2019	100 000 €	A lancer	Stratégique
Afin de mettre en place une protection fine du patrimoine, la Ville de Bar-le-Duc souhaite réaliser un inventaire scientifique. L'inventaire n'a pas pour objet le classement des sites mais leur analyse et leur description dans un objectif de conservation et de connaissance du patrimoine.					
D.19	Etude d'organisation pour l'aménagement du quartier Saint Jean	2018-2020	A déterminer	A lancer	Stratégique
Le quartier Saint Jean est constitué majoritairement d'une ancienne friche industrielle que les collectivités locales ont acquis avec le partenariat de l'EPFL. Son aménagement devrait être initié par l'arrivée sur site d'un cinéma. La Ville souhaite organiser l'aménagement global du quartier dès maintenant pour ne pas bloquer les possibilités futures.					
D.20	Etude opérationnelle d'aménagement du premier îlot du Quartier Saint Jean (requalification de friche ; dépollution ; aménagements urbains autour du cinéma ; parking et hall bouliste)	2018-2019	A déterminer	A lancer	Opérationnelle
Avec l'arrivée du cinéma dans le quartier Saint Jean, la Ville va aménager la première partie de l'îlot urbain. L'objectif de cette étude est de programmer la première portion de travaux .					
D.21	Etude de destination du Collège Gilles de Trèves	2018	20 000 €	A lancer	Opérationnelle
Le Collège Gilles de Trèves, ensemble immobilier exceptionnel, est situé entre la Ville Haute et la Ville Basse. Aujourd'hui désaffecté, il a fait l'objet de travaux importants de rénovation du clos-couvert depuis 2010. Ces travaux étant prochainement terminés, la Ville souhaite trouver une destination à ce lieu, en analysant la possibilité d'y accueillir un centre de culture scientifique, technique et industriel					

Axe 5: Equipements et services publics

D.22	Schéma directeur des équipements sportifs communautaires (puis études de maîtrise d'œuvre sur les gymnases Bradfer et de la Côte Sainte Catharine)	2018-2019	20 000 €	A lancer	Stratégique
-------------	--	-----------	----------	----------	-------------

La Communauté d'Agglomération dispose de nombreux équipements sportifs, majoritairement sur le territoire de Bar-le-Duc et qui nécessitent pour beaucoup des travaux de rénovation. L'objectif de la création de ce schéma est d'analyser les besoins en terme d'équipements pour adapter les projets de rénovation dans une vision globale					
D.23	Etude sur la création d'un réseau de maisons de santé pour la Communauté d'Agglomération.	2017 - ,2018	35 000 €	En cours	Stratégique
La démographie médicale du territoire communautaire indique un vieillissement du corps médical, ce qui laisse prévoir de nombreux départs à la retraite dans les années à venir. Afin de favoriser l'arrivée de nouveaux médecins sur le territoire, la Communauté d'Agglomération souhaite déployer un tissu de maisons de santé qui offriront les meilleures conditions d'accueil aux praticiens.					
D.24	Etude sur la reprise réseau de chaleur de la côte Sainte Catherine et la création d'une chaufferie biomasse	2016-2018	Réalisé	Réalisé	Stratégique
Le QPV de la côte Sainte Catherine fait l'objet d'une vacance des logements importante qui s'explique en partie en raison des importantes charges de chauffage qui rendent l'habitat HLM peu attractif. Pour améliorer cette situation, la Ville de Bar-le-Duc a commandé une étude visant à piloter un renouvellement de la DSP chauffage intégrant la rénovation du réseau et la création d'une chaufferie biomasse. Financement: ADEME et Conseil Régional					
D.25	Etude pour la création d'un FABLAB	2019	A déterminer	A lancer	Opérationnelle
La Communauté d'Agglomération souhaite accompagner la création d'un fablab à Bar-le-Duc. Dans un mouvement de synergie avec la revitalisation du centre-ville, elle souhaite que cet espace soit localisé dans le cœur urbain. Une étude de faisabilité a été réalisé, le projet doit désormais trouver une opérationnalité.					
D.26	Etude pour la création d'un espace de coworking	2019	A déterminer	A lancer	Opérationnelle
La Communauté d'Agglomération souhaite accompagner la création d'un espace de coworking à Bar-le-Duc. Dans un mouvement de synergie avec la revitalisation du centre-ville, elle souhaite que cet espace soit localisé dans le cœur urbain. Une étude de faisabilité a été réalisé, le projet doit désormais trouver une opérationnalité.					
D.27	Etude sur la rénovation de l'école Jean Errard	2018-2019	100 000 €	A lancer	Opérationnelle
La Ville de Bar-le-Duc a pris possession de l'école Jean Errard dans le cadre d'un échange de patrimoine avec le Département. La toiture de cette école montre des signes de faiblesse et il est nécessaire de procéder rapidement à un changement de toiture					
D.28	Etude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la médiathèque Jean Jeukens	2020-2021	400 000 €	A lancer	Opérationnelle
Le château de Marbeaumont, qui accueille la Médiathèque Jean Jeukens, est un site inscrit monument historique qui doit faire l'objet d'un programme de rénovation bâtementaire. Au-delà de cette réflexion technique, la Communauté d'Agglomération souhaite projeter le futur de cet équipement culturel en constante évolution					
D.29	Etude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du musée barrois	2018-2019	150 000 €	A lancer	Opérationnelle
Le musée Barrois est situé dans l'ancien Château Ducal au sein du SPR de la Ville Haute. Le bâtiment devant être rénové, la Communauté d'Agglomération veut faire évoluer les conditions d'accueil dans le site pour moderniser le musée.					

L'avancement de l'élaboration du Diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de projet.

Article 6.2 Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

Activités

Le projet de redynamisation de la ville de Bar-le-Duc est porté par la Ville et sa Communauté d'Agglomération. Elles seront engagées sur leurs compétences respectives de manière partenariale dans la démarche d'atelier des territoires, ainsi que dans l'étude action menée par le SGARE.

Le rôle de centralité assuré par la Ville de Bar-le-Duc organise le territoire rural situé en périphérie, la vallée de l'Ornain la reliant Ligny-en-Barrois servant d'axe structurant pour l'espace communautaire. En difficulté depuis plus de 20 ans, la Ville a construit avec l'ensemble des partenaires locaux un agenda 21 une stratégie « Bar-le-Duc, Ecocité » qui s'inscrit en 4 axes :

Cultiver le vivre ensemble

- Afficher une politique de convivialité et d'entraide pour l'épanouissement de toutes les générations de barisiens
- Mettre en place, aux côtés de l'agglomération Meuse Grand Sud, une politique de logements pour tous, attractifs et innovants
- Faire de la culture et du sport à Bar-le-Duc des leviers de développement durable
- Poursuivre l'engagement de la collectivité et de ses partenaires en faveur de la solidarité et de l'accès pour tous aux services de proximité
- Soutenir les commerces barisiens de proximité

Mobiliser nos ressources et nos énergies

- Eduquer, sensibiliser et encourager au développement durable
- Veiller à la qualité de notre ressource en eau et faire de l'Ornain et de nos canaux des éléments structurants de notre cadre de vie
- Œuvrer pour une réduction significative de nos déchets et pour leur valorisation en tant que ressource économique et énergétique
- Réaffirmer l'importance et la place de nos productions locales à travers le développement des circuits courts
- Nous mobiliser pour la transition énergétique

Renforcer l'attractivité de notre ville

- Affirmer notre identité via la préservation et la valorisation de tous nos patrimoines
- Agir pour que chacun trouve sa place dans le monde de l'entreprise et de la formation
- Jouer la carte de l'éco-responsabilité et de l'innovation pour la valorisation de nos zones d'activités
- Accompagner la stratégie de développement touristique en mettant l'accent sur son exemplarité socio-environnementale
- Sortir du « tout voiture » en encourageant les modes de déplacement alternatifs

Etre une collectivité exemplaire

- Inscrire la participation de tous (agents, élus, citoyens...) et la transversalité comme principes fondamentaux du fonctionnement de la ville de Bar-le-Duc
- Soutenir et encourager les démarches en faveur de la qualité de vie au travail
- Faire de l'efficacité énergétique et de la lutte anti-gaspi, nos priorités pour demain

- Maintenir le cap d'une gestion et d'une commande publique responsable

Ce projet sera conforté par les réflexions issues de l'atelier des territoires mené en partenariat avec la Ville de Chaumont qui portent sur plusieurs thématiques :

- la redynamisation démographique de Bar-le-Duc
- la densification de l'activité commerçante du centre-ville
- la mise en avant du patrimoine comme un atout pour le développement

L'objectif fixé pour l'achèvement de l'atelier des territoires se situe au 4^{ème} trimestre 2018. Il devrait offrir une feuille de route plus précise des actions à mettre en œuvre pour revitaliser le cœur de Bar-le-Duc. Sa traduction en actions concrètes dans un programme hiérarchisé se fera lors de la fin de l'année 2018 et au début 2019.

Les Collectivités complètent la définition d'une stratégie d'intervention puis l'élaboration d'un projet de redynamisation du cœur de ville (le « **Projet** »).

Ce projet devra détailler :

- le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (*en préparation de la création des ORT dans la loi*) ;
- les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet.
- le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendues des partenaires cofinanceurs.
- le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres-villes.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

Article 6.3 Mise en œuvre des actions matures [le cas échéant]

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

Il s'agit des actions suivantes :

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)	Partenaires concernés	Financeurs
-----------	-----------------------	---------------------------	----------------	-----------------------	------------

AM.1	Rénovation du marché couvert	2018-2020	4.68 M€	État – Région – Département – GIP-Ville
AM.2	Création d'une salle multifonction	2018-2019	12.2 M€	État – Région – GIP - CA
AM.3	Création d'un espace ZAC Oudinot	2018-2029	1.65 M€	Etat – Région – GIP - Ville
AM.4	Rénovation de l'Eglise Saint Antoine	2017-2020	1.9 M €	État – Région – Département – GIP - Ville
AM.5	Création d'un commerce à l'essai	2018-2019	8 000 €/an	A définir
AM.6	Programme de ravalements de façades privées	2018-2021	40 000 €/an	A définir
A.M.7	Extension du parking de la gare multimodale	2018-2019	1.3 M€	Région – GIP - Ville
A.M.8	Aménagement d'une résidence autonomie en centre-ville	2017-2018	6.4 M€	Etat – Département – GIP- CA – Ville
A.M9	Rénovation de l'ancien théâtre des bleus de Bar	2018-2020	A définir	A définir

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe 6 à cette convention.

Article 6.4 Achèvement de la phase d'Initialisation

A l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibéreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

Article 7 Phase de déploiement

[Cet article sera inséré par avenant à l'issue de la Phase d'Initialisation.]

Article 8 Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

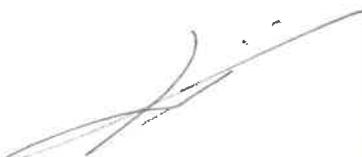
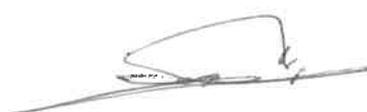
Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Article 9 Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Nancy.

Convention signée en 12 exemplaires, le 14 NOV. 2018

Commune	Intercommunalité	Etat
		
Caisse des dépôts	ANAH	Action Logement
		
Région Grand Est	Département de la Meuse	GIP Objectif Meuse
		
EPFL	PETR Pays Barrois	OPH de la Meuse
		

ANNEXES

Annexe 1 – Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic

Annexe 2 – Document de présentation du projet

Annexe 3 – Plan des périmètres d'intervention

Annexe 4 – Calendrier détaillé du projet

Annexe 5 – Budget détaillé du projet

Annexe 6 – Fiches Actions

Annexe 7 – Note des attendus pour la phase de préparation

Annexe 8 – Liste des membres du comité de Projet

Annexe 1 : Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic

- Projet de territoire communautaire
- Etude OPAH
- Plan local de l'Habitat
- Dossier de candidature FISAC
- Plan de déploiement de la signalétique
- Plan de développement des déplacements doux
- Schéma d'accessibilité du centre-ville depuis les quartiers
- • PLU de Bar-le-Duc
- SPR révisé de Bar-le-Duc
- Schéma d'Aménagement du quartier Saint Jean
- Projet d'aménagement de la phase 1 du quartier Saint Jean
- Projet de destination du Collège Gilles de Trèves
- Dossier de renouvellement du label ville d'Art et d'Histoire étendu en Pays d'art et d'histoire
- Schéma d'un réseau de maisons de santé pour la Communauté d'Agglomération
- Projet de création d'un FABLAB
- Projet de création d'un espace de coworking
- Schéma directeur des équipements sportifs communautaires
- Projet de rénovation du musée barrois
- Projet de rénovation de la médiathèque Jean Jeukens
- Nouveau concept de festival renaissanceS
- PCAET
- Diagnostic Cit'ergie et plan d'action
- Schéma de mobilité
- Etude de destination touristique

Annexe 2 – Document de présentation du projet



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Programme « Action Coeur de ville »

Fiche de candidature

Commune : Ville de Bar-le-Duc

Intercommunalité : Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse

Département : Meuse

Candidature pour la promotion (1, 2 ou 3) : 2

Présentation succincte du duo commune - intercommunalité

Préciser à titre indicatif : nombre d'habitants de la commune et de l'EPCI, fonction de centralité de la commune au sein de l'EPCI ou au-delà.

Population municipale de la commune de Bar-le-Duc au 1^{er} janvier 2017 : 15 668 habitants

Population municipale de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc – Sud-Meuse au 1^{er} janvier 2017 : 35 851 habitants. L'EPCI de 33 communes est structuré autour de la ville de Bar-le-Duc.

Préfecture de la Meuse, la Ville de Bar-le-Duc occupe un **rôle structurant pour un bassin de vie de plus de 60 000 personnes** en milieu très rural. Son attractivité dépasse les limites départementales puisque des échanges de flux migratoires résidentiels se font avec Paris ou la métropole du Grand Nancy. Elle dispose d'équipements structurants pour les besoins du quotidien et offre également des services spécialisés qui ne se retrouvent pas ailleurs dans la moitié sud du département.

L'espace urbain de Bar-le-Duc est un **pôle d'emploi structurant** du territoire, avec une forte dominante d'emplois dans le domaine des services, principalement dans l'administration.

Le territoire est actuellement en recherche d'attractivité. Depuis plusieurs décennies **les soldes naturels et migratoires sont négatifs sur la ville centre**, ce mouvement s'est étendu à tout le territoire au cours de la dernière décennie.

Au-delà du déclin démographique, le territoire est confronté, comme l'ensemble du département, à un **vieillissement important de la population**.

Orientations du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Aux Publics retenues pour ce territoire (armature, rayonnement, offre).

Dans le **SDAASP**, le territoire est vu comme un des deux pôles principaux du département, il rayonne sur tout le sud pour de nombreuses compétences (commerce ; santé ; transport ; culture ; éducation ; sport). Certains aspects font l'objet de structuration territoriale, la Ville de Bar-le-Duc étant ciblée comme **pôle à consolider**, ce qui corrobore les autres analyses réalisées antérieurement.

Argumenter la proposition si la ville est en dehors de la liste des 47 villes moyennes du Grand Est :

Préciser le niveau de collaboration entre ville et EPCI (situation actuelle, évolution récente) et expliciter comment ils partagent le projet de redynamisation ou quel est le niveau de consensus sur l'élaboration ou la finalisation d'un projet de territoire, si celui-ci est déjà enclenché.

Au niveau politique, le Maire de la Ville de Bar-le-Duc est Présidente de la Communauté d'Agglomération.

Pour ce qui est des **services**, la **direction générale des deux collectivités est mutualisée**, ce qui est également le cas de nombreux services, dont la totalité des services supports. Seuls des services relevant de compétences propres à l'une ou l'autre des deux collectivités ne sont pas mutualisés.

Le projet de redynamisation de la ville de Bar-le-Duc est porté par la Ville et sa Communauté d'Agglomération. Elles seront engagées sur leurs compétences respectives **de manière partenariale dans la démarche d'atelier des territoires**, ainsi que dans l'étude action menée par le SGARE.

Un travail de positionnement d'une stratégie foncière au niveau communautaire est en cours, en partenariat avec l'EPF Lorraine avec comme cible principale les deux pôles urbains de l'EPCI (Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois)

L'agenda 21 de la ville de Bar-le-Duc, qui est son projet de territoire, intègre des actions ayant un impact au-delà de ses seules limites administratives. Le projet de territoire de l'agglomération, dont la mise en place s'avère complexe en raison de la diversité des situations territoriales, intégrera activement les priorités de redynamisation de son cœur urbain axé autour de la Ville de Bar-le-Duc.

Documents programmatiques et stratégiques

Préciser si la commune est couverte par un SCOT, un PLUi approuvé ou en cours d'élaboration, un PLH et la date d'approbation, AVAP, un projet de développement ou un projet de territoire récent...

La communauté d'agglomération, ainsi que trois communautés de communes voisines, sont couvertes par un Schéma de Cohérence Territoriale (**SCOT**) porté par le Pays Barrois. Il positionne clairement l'agglomération de Bar-le-Duc comme le « **cœur urbain** » du territoire, qui assure le rôle de « locomotive » à l'échelle du Pays, et dont il convient de renforcer le positionnement régional.

La Ville est bénéficiaire de fonds Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (**TEPCV**) dans le cadre de la convention signée entre le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Barrois. A ce titre, la ville bénéficie notamment d'un financement pour la modernisation de son éclairage public.

Le territoire est mobilisé pour l'implantation du projet de Centre industriel de stockage géologique (**CIGEO**) et la signature d'un Contrat de Développement du Territoire (CDT) à l'échelle interdépartementale. La réalisation de ce projet impliquera des évolutions conséquentes en matière de développement économique et d'habitat. Dans l'attente de l'arbitrage national qui doit avoir lieu sur ce projet, la Ville et la Communauté d'Agglomération font face à des incertitudes importantes sur les axes de développement à privilégier.

Un **Agenda 21** dont le programme d'actions a été validé le 24/03/2016 ambitionne de faire de Bar-le-Duc une « **éco-cité** ». Parmi les actions envisagées figurent le développement d'une politique d'accompagnement à la valorisation et la rénovation des logements vacants, d'un plan de soutien aux commerces barisiens de proximité, la définition et mise en œuvre d'un plan de revalorisation des zones d'activités, d'un plan de déplacements doux...

Aucun PLUi n'existe ou n'est en cours d'élaboration sur le territoire de la communauté d'agglomération. Les **PLU communaux** du cœur urbain, dont celui de Bar-le-Duc, **sont en cours de révision**. A souligner que la communauté d'agglomération initie l'élaboration d'un **Programme Local de l'Habitat** (PLH) pour 2018.

Le centre ancien patrimonial de Bar-le-Duc est couvert par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (**PSMV**) qui englobe le secteur Renaissance de la ville haute.

Depuis 2015, un **Contrat de Ville** est mis en œuvre par la communauté d'agglomération, qui traite du quartier prioritaire de la Côte Sainte-Catherine à Bar-le-Duc et de son rapport avec le reste du territoire intercommunal. Ce contrat est porteur d'un partenariat opérationnel fort entre la Ville, son EPCI et l'Etat.

Enfin, la ville et la communauté d'agglomération ont été retenues dans le cadre de l'**Atelier des territoires** « Villes Moyennes patrimoniales » en 2018 et travaillent dans ce cadre, en binôme avec la ville et l'agglomération de Chaumont (Haute Marne), à l'élaboration d'une stratégie de revitalisation.

Le centre-ville : les dysfonctionnements / difficultés identifiées

Concernant l'habitat et le commerce, on constate de manière générale une désertification du centre-ville au bénéfice de sa périphérie. Engagé depuis plusieurs années, ce processus tend à s'aggraver rapidement dans la durée si des actions renforcées ne sont pas mises en œuvre.

De plus, la nécessité de préserver le patrimoine historique, pour une ville qui tire peu de revenus du tourisme, constitue une difficulté supplémentaire. Bar-le-Duc dispose d'un patrimoine, classé (10 bâtiments) ou non, important mais connaît des difficultés dans sa gestion, son entretien et sa mise en valeur.

La ville est située à l'écart des voies de communication routières et ferroviaires principales de la Région. A ce titre, elle est relativement éloignée des pôles métropolitains et se trouve à l'écart des flux de transport Est-Ouest. Son développement économique se trouve freiné par cette situation.

Exprimer de manière claire : les difficultés rencontrées (démographie, paupérisation, dégradation du bâti, vacance de logements et commerciale, offre de services. ; etc.)

Démographie

Comme de nombreuses villes moyennes, Bar-le-Duc est confrontée à plusieurs phénomènes qui contribuent à une perte d'attractivité de la ville-centre.

- **Baisse régulière de la population** : La démographie barisienne subit une baisse constante depuis les années 60. Entre 2006 et 2014, elle a été de -2,3 % sur Bar-le-Duc.
- **Diminution de la taille des ménages** (1,90 pers/ménage) avec des variations selon les quartiers. En centre-ville 2 ménages sur 3 sont des personnes seules
- **Un vieillissement de la population accentué**. Le nombre d'actifs (15-60 ans) sur la commune de Bar-le-Duc a diminué de près de 11 % entre 2006 et 2014, alors que le nombre de **retraités** (60 ans et plus) a augmenté de 17,7 % sur la même période, pour représenter **27,1 % de la population communale**.

Jusqu'aux années 90, le déclin de la ville centre a bénéficié aux communes périphériques dans un mouvement de développement péri-urbain. Depuis les années 2000, c'est **l'ensemble du territoire qui connaît des baisses démographiques régulières et importantes**.

Emploi- niveau de vie

Le **revenu moyen** net par foyers fiscaux a augmenté de 15% entre 2008 et 2013 mais reste bien **inférieur à la moyenne** des 23 agglomérations du Grand Est (**plus de 2000 € d'écart**). Les espaces denses centralisent les plus importantes inégalités sociales et Bar-le-Duc concentre des **poches de pauvreté** dans certains quartiers de son tissu urbain, expliquant certainement qu'en 2012, 19,7% des

ménages sur la Communauté d'Agglomération vivaient sous le seuil de **pauvreté**. La répartition par tranche d'âge fait apparaître une **forte proportion de pauvres chez les moins de 30 ans (plus de 30%)**

Le **taux de chômage** de Bar-le-Duc s'élève à 12,9%. Rapporté à la population active, il est supérieur au niveau national car le taux d'activité des personnes en âge de travailler est inférieur à la moyenne nationale. C'est plutôt un **désengagement des habitants vis-à-vis de l'emploi** qui prédomine, notamment dans le Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV).

Les problématiques principales de la population sont le **manque de formation et de mobilité**, ce qui représente un frein majeur pour s'insérer en milieu rural et explique la concentration de la pauvreté dans la ville centre. En découlent d'importantes difficultés pour les entreprises à recruter du personnel qualifié.

L'emploi public, principal secteur d'activité de Bar-le-Duc, a subi le contrecoup des réorganisations territoriales successives. La restructuration des administrations en direction des métropoles amplifie le mouvement de désertification.

Habitat

La Ville de Bar-le-Duc est située en fond de vallée, ce qui a entraîné une structuration en trois espaces distincts cloisonnés par différentes barrières naturelles ou artificielles :

- la ville haute, centre historique et Site Patrimonial Remarquable (SPR) dont le bâti renaissance constitue l'image de la Ville. Elle est située sur le versant sud de la vallée.
- la ville basse, où se concentre la majorité de l'activité commerçante. Urbanisée lors des périodes de révolutions industrielles, elle abrite l'intégralité des friches industrielles.
- le quartier prioritaire de la côte sainte Catherine, constitué de grands ensembles construits à partir des années 60 sur l'autre versant de la vallée.

La ville de Bar-le-Duc présente un **taux de vacance de 14%** (voire 22% dans le quartier prioritaire). Une vacance à la fois conjoncturelle (39% de logements vacants depuis moins d'une année) et structurelle (30% de logements vacants depuis plus de 5 ans).

Une partie du taux de vacance sur la commune peut s'expliquer par une **proportion importante de logements sociaux** (29% du parc).

La ville constate une **inadaptation globale de l'offre** par rapport à la demande, en lien avec la baisse de la taille des ménages. De nombreux biens ne répondent plus aux attentes du marché immobilier. Une vacance persistante s'est installée dans le centre-ville du fait de l'obsolescence des appartements et des problématiques d'accès aux logements situés au-dessus des commerces. Les situations foncières peuvent nécessiter un traitement à l'échelle de l'îlot.

A cela, il convient d'ajouter l'**ancienneté du parc de logements** qui présente une **faible performance énergétique**. **62%** des résidences ont été construites avant 1970 et **88%** datent d'avant 1990. L'habitat le plus ancien est localisé dans le quartier « ville haute » et les constructions des années 70 à la Côte Sainte-Catherine. L'état général de l'habitat ne permet pas de fixer de nouvelles populations en ville.

Dans le centre ancien protégé par un PSMV, s'ajoute à cette situation un coût de restauration souvent jugé trop important par les ménages au regard de la valeur foncière des biens. **Un îlot entier du centre ancien est vacant (15% des logements à l'échelle du quartier) depuis près de 30 ans.** Plusieurs projets privés n'ayant pu aboutir sur cet espace, l'initiative publique semble devoir s'imposer. Des curetages pourraient s'avérer nécessaires pour les bâtiments du quartier les moins valorisables.

La détente importante que connaît le marché du logement remet en cause la viabilité financière des rénovations de logement, principalement pour les propriétaires bailleurs.

Commerces :

A Bar-le-Duc, la **vacance des emprises commerciales est élevée (17%),** et de nombreuses enseignes ne s'installent que pour une durée relativement limitée, entraînant un turn-over significatif. Malgré cela, le coût des loyers commerciaux reste élevé, pour une ville modeste telle que Bar-le-Duc.

Seuls se maintiennent les petits commerces historiques. Les commerces franchisés sont en fréquent renouvellement, tout comme les services. Compte-tenu de la taille de la ville, le centre-ville manque de lieux de vie et de loisirs.

Cette désertification des petits commerces de centre-ville est pour partie imputable au développement de quelques zones d'activités périphériques, aux nouveaux modes de consommation et à la forte concurrence présente sur les territoires voisins.

Équipements :

Le maintien des équipements publics et privés dans le centre-ville (installations sportives, équipements culturels et de santé), constitue une difficulté. Certains de ces équipements sont situés dans des bâtiments protégés au titre des monuments historiques, qui ont un coût d'entretien et de restauration important.

La Ville de Bar-le-Duc étudie, avec l'exploitant du seul cinéma de la commune, la possibilité de proposer une offre modernisée qui serait maintenue à proximité du centre-ville.

Le rôle de centralité qu'assure la ville de Bar-le-Duc entraîne un handicap majeur en terme de fiscalité. Le fonctionnement des services développés alors que la Ville comptait 20 000 habitants et qui ont été calibrés pour rayonner sur un espace de plus de 60 000 habitants reste majoritairement à sa charge malgré leur communautarisation.

Les transferts de charge décidés par la CLECT pérennisent le poids des équipements sur la ville centre. En terme de fiscalité, cela se traduit par un différentiel de 10 points sur la taxe d'habitation et entre 11 et 15 points sur le foncier bâti.

Les actions déjà menées pour la redynamisation du centre-ville (partenariat, contenu, résultats obtenus)

Mobilité :

Des efforts ont été faits en matière de déplacements doux. Le réseau de bus urbains s'est étendu à une grande partie de la communauté d'agglomération, la qualité du service, dans un espace peu dense, est reconnue au niveau local voire régional.

La ville de Bar-le-Duc a créé un pôle multimodal au tournant des années 2010, ce qui a permis de développer des synergies en matière de transports et d'accompagner le développement de l'offre ferroviaire, notamment vers Nancy (ligne cadencée à l'heure aller/retour). Deux projets sont actuellement menés pour renforcer ce pôle : l'aménagement du point d'accueil du réseau de transport urbain sur le site de la gare et l'extension du parking qui est aujourd'hui saturé (avec mise en place de bornes électriques ; de places pour l'autopartage et d'un local sécurisé pour les vélos) Les différentes autorités organisatrices de transport ont travaillé de concert pour mener ce projet.

Le centre-ville a été partiellement requalifié de 2010 à 2017. Cette requalification urbaine sera une base de travail intéressante pour porter un projet de redynamisation du cœur de ville. Cette démarche doit être dupliquée sur le SPR de la Ville Haute dont les aménagements urbains portent aujourd'hui une image négative.

Ville durable

Des comités de quartier se réunissent trimestriellement. L'ordre du jour de ces assemblées est orienté vers les préoccupations du quotidien et l'amélioration du cadre de vie. Des réunions publiques annuelles sont dédiées plus spécifiquement à la présentation des grands projets et des stratégies portées par la Ville. Jusque récemment organisées sur un format descendant, ces réunions se tiennent désormais sous forme de groupes de travail.

Des dispositifs de participation des administrés à la prise de décision sont désormais proposés via la plate-forme internet de la ville et la mise en place de budgets participatifs.

Par ailleurs, la ville procède à la requalification progressive de ses friches : ainsi, la commune a le projet de requalifier un quartier durable en lieu et place de friches industrielles dans le quartier Saint Jean, à la périphérie immédiate de l'hyper centre-ville (4,5ha). Cet ensemble intégrerait des logements individuels et collectifs ainsi que des services (école et résidence autonomie notamment). L'objectif est de fixer de nouvelles populations en ville, en partie dans l'optique de CIGEO. Ce quartier proposera également une offre adaptée aux seniors dans le but de créer une offre permettant de les faire revenir en ville, dans une logique de parcours résidentiel sur le territoire entre la ville centre et les communes aux alentours.

Un autre projet prévoit la requalification d'une friche immobilière militaire en espace associatif.

Bien que située en fond de vallée, la Ville s'est longtemps organisée en tournant le dos à ses cours d'eau, dont le principal la traverse de l'est à l'Ouest. La communauté d'agglomération a adopté un plan décennal de restauration et renaturation des cours d'eau qui permettra de mettre en valeur les berges. Les secteurs les plus endommagés seront retravaillés entièrement avec requalification des espaces publics incluant la création de pistes cyclables pour valoriser ce patrimoine naturel.

Identification des dispositifs dans lesquels la commune est déjà inscrite

OPAH-RU, Convention ou protocole ANRU, Démarche Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), Contrat de ville, Contrat de ruralité, Convention « centre ville de demain » avec la Caisse des Dépôts et Consignations, convention de revitalisation Action Logement,, labellisation « éco quartier » pour son centre ville...

Dispositifs supra communautaires

- La Ville fait partie du **programme départemental d'installation de bornes électriques** dans le cadre d'un appel à projet ADEME. Ce programme s'inscrit pleinement dans le plan de mobilité durable porté au niveau du PETR (étude en cours de réalisation).
- La communauté d'agglomération est intégrée à une **plate-forme de rénovation énergétique des logements du sud meusien**
- **Labellisation TEPCV** au niveau du Pays Barrois. La ville bénéficie de fonds TEPCV au titre de la convention portée par le PETR du Pays Barrois
- **Contrat de ruralité** conventionné au niveau du Pays Barrois

Dispositifs communautaires

- **Contrat de Ville** pour le quartier prioritaire de Bar-le-Duc et les quartiers de veille active de Tronville-en-Barrois et Ligny-en-Barrois
- **Etude de stratégie foncière** menée en partenariat entre l'EPF Lorraine et la Communauté d'Agglomération
- **Prédiagnostic Cit'ergie** en cours de réalisation par l'ADEME

Dispositifs municipaux

- **Label ville d'art et d'histoire** depuis 2003. Une réflexion est en cours pour étendre le périmètre du label à l'intercommunalité voire au PETR
- **Opération ANRU** menée depuis 2007 dans le quartier prioritaire

- Projet de création d'un **éco-quartier en centre-ville** (Friche du quartier Saint Jean) - **Intervention de l'EPF Lorraine** sur la reconquête de la friche industrielle située en hyper centre - Opération d'acquisition foncière et de dépollution menée en partenariat avec la Ville et son EPCI
- Programme de **prêts à taux zéro** pour les primo-accédent

Indiquer le « plus » attendu par l'intégration dans le dispositif Cœur de ville

Il est attendu du contrat « cœur de ville » qu'il accélère la formation d'une équipe projet pour travailler sur la question de la redynamisation de la ville centre,

Cette équipe devra décliner les différentes politiques programmées à des niveaux supra autour de la question de l'attractivité de la ville et identifier les **synergies entre les différents programmes thématiques**.

Le cadre établi par la démarche permettra **l'accélération des différents calendriers** opérationnels et fixera des objectifs plus précis aux différents partenaires. Il appuiera également **la légitimité de l'intervention publique**, notamment dans les situations où des actions coercitives seraient à mener (Opérations de Résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et de restauration immobilière (Thirori))

Le contrat accompagnera la structuration technique sur des domaines de compétence pour lesquels le territoire accuse un certain retard, notamment la question du logement et de regagner en attractivité et en qualité d'accueil. Il renforcera les partenariats et échanges qui ont déjà lieu avec les services de l'Etat et des autres acteurs dans le pilotage des différentes stratégies.

Le bénéfice apporté par l'Opération de Revitalisation Territoriale proviendra également de la mise en place d'un **guichet unique** facilement identifiable par les différents acteurs, notamment les particuliers.

Description synthétique de l'ambition du projet de revitalisation du cœur de ville existant (pour les villes proposées en promotions 1 et 2) Préciser le niveau de réflexion atteint : projet global abouti déjà engagé ou en attente d'un début de mise en œuvre, diagnostic suivi d'un projet en cours, amorce de réflexion et diagnostic partiel de situation, axes traités dans le projet (habitat, commerce et aménagement)

La Ville de Bar-le-Duc et sa communauté d'Agglomération vont participer à un atelier des territoires qui va permettre de définir une stratégie précise de revitalisation de la Ville centre. Les priorités que se donneront la Ville et l'EPCI seront concordantes avec les directions données par l'Agenda 21. En parallèle, des stratégies thématiques vont être posées sur les politiques concernées : initiation d'une OPAH et d'un PLH pour l'habitat – poursuite de la concertation avec les commerçants en vue de créer un plan d'action intercommunal de revitalisation.

L'objectif est de travailler en deux temps, poser les outils stratégiques et lancer les démarches globales dans un premier temps puis, dans un second, se concentrer sur le SPR de la Ville Haute.

2018

En 2018, la collectivité va affiner sa stratégie globale en prenant appui sur l'atelier des territoires qui s'intéressera à la revitalisation du centre-ville et du quartier ancien. Des actions ponctuelles, ciblées sur des thématiques précises ou des projets déjà engagés antérieurement entreront en phase opérationnelle.

Urbanisme

- Révision du PLU – mise en conformité avec le SCOT et traduction de la stratégie Bar-le-Duc « Eco-cité »

Commerce

- Finalisation de la concertation avec les acteurs économiques, rédaction de la stratégie et préparation d'un dossier FISAC
- Lancement d'une plate-forme de e-commerce locale
- Structuration d'un organe partenarial Collectivités – commerçants (Office de commerce)
- Augmentation de l'enveloppe du fonds intercommunal d'accompagnement à la rénovation et au développement des TPE/PME du territoire
- Création d'une boutique « à l'essai » en partenariat avec un opérateur régional

Habitat

- Lancement du PLH
- Lancement de l'étude OPAH-RU
- 1^{ère} année de fonctionnement du programme de ravalement des façades en site patrimonial remarquable (SPR)
- Poursuite du programme de réhabilitation de l'OPH de la Meuse sur le quartier prioritaire

Services

- Création d'une salle multifonction proche du centre-ville sur une ancienne friche industrielle
- Rénovation du marché couvert et des espaces publics avoisinants
- Signature de la DSP pour la rénovation du réseau de chaleur du Quartier prioritaire de la Ville (QPV)
- Rénovation de l'Eglise Saint Antoine
- Achèvement de la restructuration du stade de la côte sainte Catherine et développement d'une action ouvrant la pratique du tennis aux enfants défavorisés
- Poursuite du déploiement de la fibre optique
- Etude pour la mise en place d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine dans le collège Gilles de Trèves, édifice classé Monument Historique actuellement sans destination.

Mobilité

- Mise en service des bornes électriques installées en 2017
- Réalisation d'une étude transversale sur la signalétique de la ville.
- Extension du parking de la gare multimodale
- Déclinaison du schéma de pistes cyclables et lancement de la réflexion sur un plan de déplacements doux

2019

A l'issue de la réflexion lancée par l'atelier des territoires et la réalisation des phases d'étude et concertation en parallèle, la Ville procédera au déploiement opérationnel de sa stratégie de revitalisation. Ce sera également le temps de la signature du contrat cœur de ville.

Commerce

- Création d'un poste de manager de centre-ville et de territoire
- Mise en place du droit de préemption commercial

Habitat

- Mise en œuvre de la phase opérationnelle de l'OPAH-RU
- Premières démolitions réalisées par l'OPH dans le QPV de la côte Sainte Catherine
- Evaluation du programme de ravalement de façades en SPR

Services

- Création d'un nouveau complexe cinéma
- Création d'un espace de coworking
- Travaux de rénovation du réseau de chaleur du QPV et aménagement chaufferie biomasse et autres énergies renouvelables
- Construction d'un EHPAD de 141 lits dans le QPV en remplacement de deux équipements obsolètes.
- Rénovation de l'école du quartier ancien
- Création d'un espace associatif à rayonnement départemental

Mobilité

- Mise en œuvre du schéma de pistes cyclables – création de la traversée de Bar-le-Duc – aménagement des infrastructures annexes notamment de stationnement sécurisé des vélos en centre-ville
- Déploiement des éléments prioritaires de la signalétique

2020

En 2020, la première phase de la stratégie sera montée en charge et l'équipe projet travaillera sur sa mise en œuvre.

La seconde phase de la stratégie pourra alors débuter avec une réflexion sur l'aménagement urbain du Site Patrimonial Remarquable et de son îlot central aujourd'hui désaffecté.

Commerce

- Evaluation du fonds intercommunal d'accompagnement à la rénovation des commerces
- Mobilisation active du foncier vacant de longue durée
- Mise en œuvre du plan d'action

Habitat

- Adoption du PLH
- Commercialisation du foncier à destination d'habitat dans l'éco-quartier St Jean issu de la réhabilitation d'une friche industrielle en centre-ville
- Phase de destruction importante de logements dans le quartier prioritaire (165 logements)
- Acquisition foncière de tout ou partie de l'îlot central du SPR (propriétaire unique et connu)

Services

- Mise en route du réseau de chaleur biomasse du QPV – baisse des charges (20% minimum)
- Rénovation de l'église Notre Dame
- Rénovation du gymnase de la ville basse (club de hand au niveau national 3)
- Construction de maisons de santé à la ville haute et la côte Sainte Catherine

Mobilité

- Lancement de l'étude pour la rénovation urbaine du SPR

Ingénierie disponible

Quelles sont les capacités techniques ou l'ingénierie disponibles au sein de la commune et/ou de l'intercommunalité notamment en matière d'urbanisme, d'habitat et d'aménagement commercial pour accompagner la mise en œuvre du projet ? De quelle ingénierie extérieure (Agence d'urbanisme, CAUE, EPF...) bénéficie-t-elle et sur quels projets passés ou en cours ?

Sur quels champs la collectivité a-t-elle un déficit d'ingénierie ?

Ingénierie interne :

½ etp sur le domaine du logement (Communauté d'Agglomération)

½ etp sur le domaine du commerce (Communauté d'Agglomération)

½ etp pour le pilotage de la démarche (Mutualisé ville/CA)

1 etp pour les aménagements urbains

Total 2.5 etp

Ingénierie externe :

Logement : EPF Lorraine (intervenu sur la friche du quartier Saint Jean ; CAUE ; de l'Espace Info Energie – Centre Meusien d'amélioration du logement (Opérateur du programme de rénovation de façades dans le SPR) ; de la plateforme de rénovation énergétique (SAVECOM) soutenue par EDF-

Développement économique et commercial CCI : 1 etp ; CMA 1 etp ; UCIA : 1 etp

Développement territorial : soutien du Département ; de la Région et du GIP Objectif Meuse

Les différents partenaires travaillent à la mise en place d'une agence d'attractivité sur un périmètre départemental. (Entre 15 et 20 etp projetés)

Accompagnement des services déconcentrés de l'Etat. Notamment, mise en place d'un atelier des territoires piloté par les services de l'Etat

Renforcement de l'ingénierie

La communauté d'agglomération doit aboutir à 1 etp sur l'habitat et 1 etp sur le commerce en interne, ce qui permettra de piloter les priorités qu'elle se donne sur ces compétences.

En complément, la collectivité doit aussi travailler sur la nécessité de faire intervenir un opérateur pour mener les projets de rénovation du bâti, tant pour les questions de logement que pour celles de restructuration du foncier commercial.

Au-delà de l'augmentation des moyens liés à ces fonctions, il sera nécessaire de continuer à accompagner la montée en compétence des acteurs et la rationalisation de l'organisation du tissu local.

Gouvernance du projet de revitalisation du cœur de ville

Quel pilotage est mis en place autour du projet ou quel pilotage est envisagé ?

L'organisation du pilotage sera calquée sur celle qui permet d'animer le contrat de ville :

Le **pilotage politique** sera assuré par le Maire/Présidente de la CA. Elle sera soutenue par le 1^{er} adjoint à la ville qui est 3^{ème} vice-président à la communauté d'agglomération en charge du développement économique. Ils seront accompagnés dans cette mission par une équipe politique restreinte composée de l'adjointe au patrimoine à la ville, et du vice-président de la communauté d'agglomération en charge de l'habitat.

Le **pilotage technique** sera confié au chargé de mission agenda 21 qui assurera le rôle de chef de projet. Il travaillera de manière transversale avec un groupe d'agents de la collectivité en charge des

différentes thématiques concernées (habitat ; commerce ; mobilité ; urbanisme ; cadre de vie). Cette équipe constituera le groupe de travail technique restreint.

Des **indicateurs de suivi** seront établis pour les différentes actions proposées et compilés dans un **tableau de bord unique** qui fera l'objet d'une présentation trimestrielle à la municipalité et au bureau de la communauté d'agglomération. Ces tableaux seront diffusés aux partenaires.

Annuellement, un comité de pilotage précédé d'un comité technique, élargis aux partenaires, feront un point d'étape sur la démarche et impulseront la dynamique.

Le projet est-il soutenu par d'autres collectivités (Conseil régional, Conseil départemental) ?

Préciser le cadre de formalisation de ce soutien

Les échanges ayant eu lieu avec le Département et la Région font apparaître des possibilités de soutien par ces collectivités.

Certains projets font l'objet de soutien spécifique dans le cadre de politiques thématiques (rénovation du marché couvert ; rénovation du patrimoine historique...)

Pour la Région Grand Est, un plan de soutien aux villes moyennes devrait être annoncé dans le courant du mois de mars 2018.

Pour les villes proposées en promotion 1 et 2 : citer deux ou trois actions opérationnelles, concrètes, localisées et chiffrées prêtes à être mises en œuvre en 2018 et faire l'objet d'un conventionnement sur les différents axes du programme Cœur de ville (commerce, développement économique, habitat...)

Rénovation du marché couvert (commerce et service)

Le projet de rénovation du marché couvert a été initié en 2014, il vise à rénover la halle de commerce située en centre-ville pour lui donner un aspect plus accueillant afin de renforcer son activité et participer à la structuration des filières courtes en leur offrant un débouché.

Des aménagements urbains seront entrepris autour du marché, notamment pour créer une nouvelle place publique à proximité de l'Ormain

Ce projet a fait l'objet d'un APD au cours de l'année 2017 et les marchés de travaux sont en cours d'attribution. Le démarrage des travaux est prévu pour le 2^{ème} trimestre 2018. La Maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Bar-le-Duc

Budget prévisionnel : 3,9 M € HT – Financement : Région (500k€) – Etat (650k€) – GIP (535k €) – Département (80k€) – Ville (2,7M €)

Création d'une salle multifonction

La création d'une salle multifonction sur le cœur urbain de Bar-le-Duc est un investissement important de structuration du territoire au niveau départemental. Cet équipement permettra de développer l'activité économique et l'activité culturelle sur Bar-le-Duc. Pour les concerts, la salle pourra accueillir 1200 personnes, chiffre qui sera porté à 1500 en configuration salon. Pour des raisons de compatibilité de cette activité avec l'habitat, il n'a pas été possible de la maintenir en hyper-centre. Le terrain retenu pour la construction est une friche située à 10 minutes à pied du centre-ville.

Cet équipement sera sans équivalent au niveau départemental.

La phase de mise en concurrence n'est pas achevée mais les travaux devraient démarrer avant la fin du premier semestre 2018. Le projet est sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération.

Budget prévisionnel : 10,2 M€ HT – Financement : Etat (1M€) – Région (2.4M€) - GIP (3,5M€) - Ville(600k€) - CA(2.6M€)

Programme de ravalement de façade de la ville.

La Ville de Bar-le-Duc dispose d'un cachet spécifique lié à la présence de nombreuses façades Renaissance dans le SPR et sur ses pourtours. Afin de mettre en valeur ce patrimoine principalement privé, elle souhaite mettre en place un accompagnement des propriétaires souhaitant procéder à un ravalement de façades donnant sur la rue.

La collectivité a mandaté le centre meusien d'amélioration du logement pour étudier les façades susceptibles de bénéficier de cette action et pour délimiter un périmètre d'action. L'étude menée a fait ressortir une possible action de mise en valeur du pan de bois sur les façades. Aujourd'hui pour la plupart recouverts d'enduit pour la plupart, le nombre de façades pans de bois existant est très important. Un volet de la campagne sera donc spécifiquement destiné à travailler sur la mise en valeur de ces façades.

Budget 50k €/an pour la Ville – sollicitation du Département et de la Région en cours

Aménagement d'un bâtiment pour les associations

La Ville a été sollicité par différentes associations dont le rayonnement est départemental pour les accompagner dans un projet de création d'un pôle pour les accueillir. La collectivité a décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage de ce projet qui renforcera des structures associatives dont le rayonnement est départemental (comité Olympique ; Groupement d'employeurs sportifs et Associatifs de Meuse ...).

Le projet sera déployé sur une ancienne friche militaire proche du centre-ville pour réhabiliter cet espace. L'APD a été validé au cours du mois de décembre 2017. La ville finalisera le plan de financement au cours du premier semestre 2018 pour un début des travaux avant la fin de l'année.

Budget total : 1,4 M € HT – Plan de financement non définitif.

Synthèse de l'avis :

Indiquer les arguments clés de la candidature, extraits de la note, avec classement éventuel dans la promotion

Contact au sein de la Préfecture de département et/ou de la DDT sur cette proposition de candidature :

Annexe 3 – Plan des périmètres d'intervention

Les périmètres d'intervention seront définis lors de la phase d'initialisation et versés à la convention par avenant.

.1. Annexe 4 - Calendrier détaillé du projet

Déroutement de la convention																												
	2018				2019				2020				2021				2022				2023							
	T1	T2	T3	T4																								
Phase d'initialisation																												
Phase de déploiement																												

Déroutement de la phase d'initialisation																												
Libellé des études	2018				2019				2020				2021				2022				2023							
	T1	T2	T3	T4																								
Volet transversal																												
Projet de territoire communautaire																												
Etude de destination tourisme (PETR)																												
Etude PCAET																												
Diagnostic Cit'ergie																												
Etude pour la redéfinition du festival renaissances																												
Analyse sur l'extension du label Ville d'Art et d'Histoire																												
Volet habitat																												
Etude OPAH																												
Etude PLH																												
Volet économie et commerce																												
Etude pour la mise en place d'une stratégie de développement économique et commerciale																												
Diagnostic FISAC																												
Etude de stratégie de communication et de marketing territorial																												
Volet Mobilité; connexions																												

Annexe 5 – Budget détaillé du projet

	Etudes	Opérations matures
Transversal	180 000 €	- €
Axe 1	100 000 €	- €
Axe 2	180 000 €	- €
Axe 3	65 000 €	1,3 M €
Axe 4	288 000 €	1.9 M €
Axe 5	705 000 €	25 M €
Total	1 518 000 €	28.2 M €

Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)

➔ FICHE ACTION 1

Nom de l'action	Rénovation du marché couvert de Bar-le-Duc
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>Le projet de rénovation du marché couvert initié en 2014 vise à rénover la halle de commerce située en centre-ville pour lui donner un aspect plus accueillant et participer à la structuration des filières courtes.</p> <p>Des aménagements urbains seront réalisés aux abords de la halle pour créer une nouvelle place publique qui accueillera le marché de plein vent pour lui donner une meilleure visibilité, qui mettra en valeur les terrasses de Griesheim, qui offrira une terrasse aux restaurants du quartier et qui permettra l'organisation d'animations nouvelles.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité du marché couvert • Proposer une offre commerciale en centre-ville • Promouvoir le développement de la filière courte
Intervenants	<p>Ville de Bar-le-Duc</p> <p>État, Région, GIP, Ville, Communauté d'agglomération</p>
Budget global	4.68 M€ TTC
Modalité de financement	État : 1.05 M€ - Région : 500 k€ - GIP : 464 k€ - Ville : 1.9 M€ - Département : 80 k€
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action mature 2018 • Marchés attribués • Projet inclus dans le contrat de ruralité
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du nouveau marché • Création d'une nouvelle place publique • Nombre mensuel moyen d'exposants sur le marché

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 1	Rénovation du marché couvert	Rénovation bâtementaire et aménagement urbains	1 ^{er} semestre 2018	2 ^{ème} semestre 2019	4.06 M€ HT	Etat : 1.05 M€ Région : 500 K € GIP : 527 k€ Ville 1,9 M€ CD55 : 80 k€

➤ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Ville de Bar-le-Duc	État	Région	GIP	Département
Le Maire,	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
Martine JOLY	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

➤ FICHE ACTION 2

Nom de l'action	Création d'une salle multifonction
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Description générale	Le projet de création d'une salle multifonction, sans équivalent au niveau départemental, permettra de proposer une offre culturelle pouvant accueillir jusqu'à 1500 personnes.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un équipement structurant à l'échelle départementale, • Proposer une offre culturelle à proximité du centre-ville, • Requalifier une ancienne friche.
Intervenants	Ville de Bar-le-Duc État, Région, GIP, Ville, Communauté d'agglomération
Budget global	12,2M€ TTC
Modalité de financement	État : 1M€ - Région : 2,4M€ - GIP : 3 559 818.30€ - Ville : 600k€ - CA : 2,6M€
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action mature 2018 • Travaux démarrés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une salle multifonction • Nombre de manifestations organisées • Équilibre d'exploitation

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 2	Création d'une salle multifonction	Création d'une salle de spectacle et de congrès pouvant accueillir 1500 personnes	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2019	10, 2 M €	État : 1M€ Région : 2,4M€ GIP : 3,559M€ Ville : 600k€ CA : 2,6M€

➤ SIGNATURES

Commune	Communauté d'Agglomération	Etat	Région	GIP Objectif Meuse
Le Maire,	La Présidente	[Signature]	[Signature]	[Signature]
Martine JOLY	Martine JOLY	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

➤ FICHE ACTION 3

Nom de l'action	Création d'un espace ZAC Oudinot
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Description générale	Le projet de création d'un nouvel espace au sein de la ZAC Oudinot vise à proposer des nouveaux locaux à proximité du centre-ville, destinés essentiellement à accueillir des associations locales et départementales
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Fixer sur Bar-le-Duc des associations porteuses d'emploi et structurantes au niveau local • Requalifier une ancienne friche
Intervenants	Ville de Bar-le-Duc État, Région, GIP, Ville
Budget global	1.65 M € TTC
Modalité de financement	A définir
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action mature 2018 • Marchés de travaux en préparation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un espace de bureau • Evolution du nombre de salariés des structures accueillies

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM 3	Création d'un espace ZAC Oudinot	Création de locaux administratifs pour des associations	2 ^{ème} semestre 2018	2 ^{ème} semestre 2019		Etat : 500 k € Autres : A définir

➤ SIGNATURES

Commune	Communauté d'agglomération	État	Région	GIP
Le Maire,	La Présidente	[Signature]	[Signature]	[Signature]
Martine JOLY	Martine JOLY	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

➤ FICHE ACTION 4

Norm de l'action	Rénovation de l'Eglise Saint Antoine
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	Mise hors d'eau de la toiture de l'église Saint Antoine, édifice classé monument historique situé en ville basse. Le projet se déroule en 4 phases organisées fonctionnellement
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Reprise de la couverture de l'église en lui rendant son aspect initial Valoriser un site patrimonial de la ville
Intervenants	Ville de Bar-le-Duc État, Région, GIP, Département, Ville
Budget global	1.9 M€ TTC
Modalité de financement	Etat DRAC (30%) Région Grand Est (20%) Département (8.15%) GIP Objectif Meuse (A déterminer) Ville de Bar-le-Duc
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Projet mature 2018 Phase 1 en cours d'achèvement
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation de l'église Nombre de manifestations culturelles organisées Nombre de touristes accueillis

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.4	Rénovation de l'église Saint Antoine	Mise hors d'eau des toitures de l'église et remplacement de la charpente	01/05/2017	01/09/2020		

➤ SIGNATURES (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	Communauté d'agglomération	État	Région	GIP
Le Maire,	La Présidente	[Signature]	[Signature]	[Signature]
Martine JOLY	Martine JOLY	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

➔ FICHE ACTION 5

Nom de l'action	Création d'un commerce à l'essai
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	Proposer en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux des baux commerciaux précaires à des personnes souhaitant se lancer dans une nouvelle activité. Un local sera proposé sur Bar-le-Duc et un sur Ligny-en-Barrois
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'installation de nouveaux commerces en Ville • Mobiliser des locaux vacants
Intervenants	Communauté d'Agglomération Communauté d'Agglomération - Alexis Lorraine – CCI – CMAE – UCIA Bar-le-Duc – UCIA Ligny-en-Barrois
Budget global	8 000 € /an
Modalité de financement	Communauté d'Agglomération : 8 000 €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action mature 2018 • Convention signée avec Alexis Lorraine • Recherche de locaux en cours
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Création de commerces à l'essai • Nombre de commerces temporaires créés • Nombre de commerces pérennisés

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.5	Création d'un commerce à l'essai	Mise en place de baux précaires et d'accompagnement pour la création de nouveaux commerces	01/04/2018	31/12/2019	8000 €/an	CA 8 000 €

➔ SIGNATURES (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Commune	Communauté d'agglomération
Le Maire,	La Présidente
Martine JOLY	Martine JOLY

➤ FICHE ACTION 6

Nom de l'action	Programme de ravalements de façades privées
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	
Description générale	La Ville souhaite accompagner le ravalement de façades privées dans la périphérie du secteur sauvegardé afin d'améliorer l'image globale.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rénover les façades des rues identifiées • Remettre en valeur les façades pans de bois
Intervenants	Ville de Bar-le-Duc Ville de Bar-le-Duc ; Centre Meusien d'amélioration du Logement
Budget global	Accompagnement : 40 000€ /an
Modalité de financement	Région : À définir en fonction des dispositifs en vigueur ; Département : À définir
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action mature 2018 • Convention d'animation signée
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de façades rénovées • Nombre de façades à pans de bois rénovées

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.6	Programme de ravalements de façades privées	Accompagnement aux ravalements de façades privées, notamment pans de bois à proximité du SPR	01/04/2018	31/12/2021		

➤ SIGNATURES

Commune	Région	Département
Le Maire,	[Signature]	[Signature]
Martine JOLY	[Représentant]	[Représentant]

FICHE ACTION 7

Nom de l'action	Extension du parking de la gare multimodale
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
Date de signature	
Description générale	<p>Suite à l'aménagement du parking de la gare multimodale en 2010 et à la démolition de l'ancien centre de tri, l'utilisation de l'emprise comme parking sauvage, avec des aménagements urbains non prévus à cet effet, s'est développé au cours des années.</p> <p>Le cadencement des TER Nancy-Bar-le-Duc depuis 2016 constitue un facteur de développement de l'usage du rail et la Ville a décidé de l'accompagner par l'extension du parking de la gare qui intégrera une réflexion renouvelée sur les mobilités douces dans ce secteur et la mise en place d'un stationnement vélo sécurisé.</p> <p>Le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un parking de 186 places gratuites dont : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 places destinées aux véhicules des Personnes à Mobilité Réduite ▪ 4 places pour les véhicules électriques ▪ 2 places dédiées à l'autopartage - La mise en place d'un abri sécurisé pour les vélos avec contrôle d'accès - L'accessibilité PMR de l'ensemble du site - La création d'un arrêt de bus
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager un parking pour sécuriser l'espace public et accompagner le développement de la fréquentation de la gare de Bar-le-Duc • Favoriser la multimodalité
Intervenants	<p>Ville de Bar-le-Duc</p> <p>SNCF (mise à disposition du foncier) Région ; GIP</p>
Budget global	1.3 M € TTC
Modalité de financement	Région ; GIP Objectif Meuse
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action mature 2018 • Marché de travaux attribués
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de places de parking créées • Nombre de place de stationnement vélo sécurisées créées • Nombre d'utilisateurs de la gare

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.7	Extension du parking de la gare multimodal e	Création d'un parking de 186 places gratuites pour accompagner le développement des échanges par train	01/07/2018	31/03/2019		

➔ **SIGNATURES**

Commune	Région	GIP
Le Maire,	[Signature]	[Signature]
Martine JOLY	[Représentant]	[Représentant]

➔ FICHE ACTION 8

Nom de l'action	Aménagement d'une résidence autonomie en centre-ville
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Description générale	<p>Le CIAS de la Communauté d'Agglomération gère depuis 1975 un foyer pour personnes âgées non dépendantes installé dans un bâtiment dans le quartier de marbot.</p> <p>Cet établissement étant obsolète, une réflexion a été menée pour le faire revenir vers le centre-ville. Une friche a été identifiée pour accueillir ce site : l'ancienne caserne des pompiers de Bar-le-Duc situé sur le quartier Saint Jean dont la Ville souhaite faire un éco-quartier.</p> <p>Le portage de ce projet en bail emphytéotique administratif a été choisi en raison de son importance. Il s'agit de créer un immeuble passif de 62 logements comprenant des salles pour les activités de la résidence autonomie.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une résidence autonomie • Aménager un bâtiment passif dans le futur éco-quartier de la Ville • Rapprocher des personnes âgées non dépendante du centre-ville
Intervenants	<p>Axentia</p> <p>Ville de Bar-le-Duc ; CIAS de la Communauté d'Agglomération</p>
Budget global	6.4 M€ TTC
Modalité de financement	Ville de Bar-le-Duc 246 k € ; GIP 2.4 M € ; Prêts 3,8 M €
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action mature 2018 • Travaux démarrés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Création de 62 logements adaptés en centre-ville • Création d'un bâtiment passif

➔ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.8	Création d'une résidence autonomie	Création d'une résidence autonomie passive de 62 logements	01/01/2018	31/12/2018		

➔ **SIGNATURES**

Commune	Communauté d'agglomération	Axentia	Département	GIP
Le Maire,	La Présidente	[Signature]	[Signature]	[Signature]
Martine JOLY	Martine JOLY	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

➔ FICHE ACTION 9

Nom de l'action	Rénovation de l'ancien théâtre des bleus
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	<p>L'ancien théâtre des bleus, théâtre à l'italienne créé en 1900 est situé entre la Ville Haute et la Ville Basse. L'établissement a connu de diverses destinations au cours de son histoire. Originellement théâtre, il a plus récemment fait office de salle de gymnastique.</p> <p>Abandonné en raison des difficultés de mises aux normes, il a été projeté de le démolir. Une association a été créée par des barisiens avec l'objectif de redonner à cet équipement sa vocation initiale. Cette association a acquis l'immeuble auprès de l'OPH de la Meuse et a entrepris des travaux de mise en sécurité.</p> <p>Elle a mobilisé le tissu local pour lever les fonds nécessaires à la rénovation. Ce projet a été reconnu nationalement par la mission Bern soutenue par la fondation du patrimoine. A ce titre, le théâtre des bleus représentera la Région Grand Est lors du loto du patrimoine prévu au second semestre 2018</p> <p>A l'issue de la rénovation, l'association souhaite proposer une programmation culturelle complémentaire à celle qui existe déjà localement, notamment celle de la scène nationale.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Rénover un élément emblématique du patrimoine local</u> • <u>Créer un nouvel équipement culturel à Bar-le-Duc</u>
Intervenants	<p>Association « Pour la sauvegarde du Théâtre des Bleus de Bar »</p> <p>Fondation du patrimoine. Etat ; Ville ; GIP Objectif Meuse</p>
Budget global	A définir
Modalité de financement	A définir
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Projet mature 2018</u> • <u>Maitrise d'œuvre réalisée – permis obtenu</u> • <u>1^{ère} phase du projet en cours</u>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Ouverture du théâtre</u> • <u>Nombre de spectacles programmés</u> • <u>Fréquentation</u>

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.9	Rénovation de l'ancien théâtre des bleus	Rénover un ancien théâtre à l'italienne situé au cœur de Bar-le-Duc	01/10/2018	31/12/2020	A préciser	A définir

➤ **SIGNATURES** (UNIQUEMENT LA COMMUNE ET/OU PORTEUR DE L'ACTION ET LES COFINANCEURS DE L'ACTION)

Association « Pour la sauvegarde du Théâtre des Bleus de Bar »	Commune	GIP Objectif Meuse	Communauté d'Agglomération
Le Président,	Le Maire,		La Présidente,
	Martine JOLY		Martine JOLY

Annexe 7 - Note des « attendus » pour la phase de préparation, l'élaboration du diagnostic et du projet

Cette annexe a pour objectif d'accompagner les collectivités dans la phase de préparation puis l'élaboration du diagnostic territorial et du projet stratégique qu'elles doivent réaliser et exposer lors de la phase d'initialisation de la convention.

Elle met en évidence les problématiques à analyser prioritairement tout en restant volontairement assez général de sorte à ce que les collectivités puissent adapter leurs prescriptions aux problématiques locales.

1.1.1. Phase de préparation

Questionnaire à renseigner dès les mois d'avril et mai pour être remis au référent de l'État et aux partenaires financeurs, en particulier Action Logement et la Caisse des dépôts, afin de pouvoir identifier au plus vite l'état de préparation des actions d'investissement pour 2018.

Ces éléments sont proposés pour les collectivités qui n'ont pas déjà préparé ou remis un dossier de présentation de leur projet ou pour celles ayant déjà adressé un dossier mais qui souhaitent le compléter.

Des précisions et documents techniques afférents sont à joindre à ces réponses.

1) Existe-t-il un document formalisant un projet de territoire couvrant le centre-ville ?

oui non

Si oui, précisez (plan guide, convention d'OPAH, convention PNRU, projet d'ÉcoQuartier, feuille de route Atelier des Territoires, convention Ville de demain avec la CDC, Agenda 21, TEPCV, AEU, HQE aménagement, autre document) :

Agenda 21

Feuille de route Atelier des territoires à venir pour fin 2018

2) Ce document détaille-t-il des actions précises dans le centre-ville avec un calendrier et un plan de financement ?

oui non

3) Quel domaine est concerné par ces actions ? (*plusieurs réponses possibles*)

habitat

aménagements d'espaces publics et voirie

- équipements publics et culturels
- services et commerce
- développement économique

4) Quels indicateurs statistiques permettent de déterminer le niveau de dévitalisation de la collectivité ? (les donner)

taux moyen de vacance des commerces (CCI 2017)

si oui, détailler : 17% en centre-ville en périphérie

taux de vacance des logements (IRIS 2014) : 14.64%

si oui, détailler : 20,45% en centre-ville 13.23% en périphérie

pourcentage de ménages imposables : 50.1 %

revenus moyens des ménages 19 050 €

évolution de la population du centre-ville sur 10/20/30 ans

5) Des crédits ont-ils été d'ores et déjà programmés dans le budget de la commune ou de l'EPCI pour certaines ou la totalité de ces actions, et pour quelle période (2018, PPI) ?

oui non

Si oui précisez :

....

6) Une convention d'intervention foncière **couvrant tout ou partie du centre-ville** a-t-elle été conclue avec un établissement public foncier ?

oui non

Si oui la transmettre.

7) Des outils juridiques permettant d'acheter des immeubles, des commerces ou terrain par préemption ou expropriation **dans le centre-ville** sont-ils en place ?

oui non

Si oui précisez : *(plusieurs réponses possibles)*

- droit de préemption urbain
- droit de préemption des fonds de commerce
- opération de restauration immobilière
- zone d'aménagement concerté ou équivalent :
- immeuble(s) sous arrêté de police permettant la mise en œuvre d'une procédure expropriation « Vivien »

8) Un opérateur (hors EPF) est-il d'ores et déjà effectivement impliqué dans ces actions (aménageur, bailleur social) ?

oui non

Si oui, précisez lequel :

9) **Existe-t-il des îlots ou des immeubles à démolir ou réhabiliter pour lesquels la maîtrise foncière est assurée** (acheté par un EPF, un aménageur...) ?

oui non

Si oui détailler succinctement la nature de ou des actions dans le tableau ci-dessous :

Nature (collectif / individuel)	Sortie envisagée : - acquisition / amélioration - démolition - reconstruction - mixte	Nombre de logements (actuels et à terme)	Investisseur : promoteur, organisme logement social, investisseur privé...	Nature du produit de sortie : accession libre, accession aidée, locatif libre, locatif social, locatif conventionné Anah	Calendrier prévisionnel

Transmettre tout document et dossier permettant de détailler le ou les projets.

10) La ville a-t-elle mis en place un management de centre-ville (manager de centre-ville, conseil ou appui extérieur, solution mutualisée, comité de concertation du commerce...) ou projette-t-elle de le faire dans les prochains mois?

oui non

Si oui détailler : La Ville et la communauté d'agglomération travaillent conjointement à la mise en place d'un office de commerce communautaire. Il est envisagé dans ce cadre de mettre en place un manager de centre-ville.

11) Sur d'autres champs, **des actions d'investissement peuvent-elles démarrer en 2018** (c'est-à-dire *a minima* un dépôt de demande de subvention d'ici la fin de l'année)

oui non

Précisez la nature de ces actions dans le tableau ci-dessous.

Domaine concerné (hors habitat) selon la typologie de la question 3	Descriptif	Date de démarrage estimé des travaux	Précisez si un des partenaires du plan ACV est ou sera sollicité pour le financement (CDC, Etat via la DSIL ou FISAC, CR, CD ...)	Coût total estimé de l'action
Service et commerce	Rénovation du marché couvert	Juillet 2018	Etat (DSIL) – CR - CD	4.68 M € TTC

12) **Autres domaines d'action et expression de besoin portés à la connaissance de l'Etat et des partenaires** (les demandes de crédits d'ingénierie sont à traiter dans la phase d'élaboration et d'initialisation mais peuvent être mentionnés dès à présent):

....

Annexe 8 – Liste des membres du comité de Projet

Annuaire du comité de projet			
Structure	Mail	Structure	Mail
Ville BLD/ CA Meuse Grand Sud	m.joly@barleeduc.fr b.achard@barleeduc.fr d.leforestier@barleeduc.fr b.dommenge@barleeduc.fr	DDT	philippe.carrot@meuse.gouv.fr perrine.baumann@meuse.gouv.fr philippe.gazeau@meuse.gouv.fr celine.thiel-bravo@meuse.gouv.fr
Préfecture	corinne.simon@meuse.gouv.fr laurent.wisler@meuse.gouv.fr dominique.didier@meuse.gouv.fr anne-charlotte.couval@meuse.gouv.fr	UDAP	nadia.corral-trevin@culture.gouv.fr
Région Grand Est	Carine.REBER@grandest.fr Veronique.MOUGEL@grandest.fr Stephane.PERREAU@grandest.fr	DDCSPP	laurent.dlevaque@meuse.gouv.fr
Département de la Meuse	Etienne.FERNANDEZ@meuse.fr marc.cotcho@meuse.fr Jean-Charles.BOUCHON@meuse	EPFL	alain.toubol@epfl.fr xavier.clement@epfl.fr valerie.decize@epfl.fr
GIP Objectif Meuse	melanie.varnusson.gip@orange.fr	Chambre de commerce et d'industrie	jb.hergott@haute-marne.cci.fr d.bontems@meuse.cci.fr
PETR	philouze.laurent@orange.fr laureline.errard@paysbarrois.com	Chambre des métiers et de l'artisanat	ph.tournois@wanadoo.fr t.boutillot@cma-meuse.fr
Député	bpancher.depute@orange.fr	Chambre d'agriculture	gilles.renaud@meuse.chambragri.fr
Sénateur	contact@gerard-longuet.fr	OPH de la Meuse	s.mermet-grandfille@groupeoph-meuse.fr s.douvier@groupeophmeuse.fr
Sénateur	f.menonville@gmail.com	CAUE de la Meuse	catherine.dumas@caue55.fr
Caisse des Dépôts et Consignations	Laurence.Lhuillier@caissedesdepots.fr patrick.derugeriis@caissedesdepots.fr Sebastien.Fournet-Fayard@caisse-desdepots.fr	CMAL	m.fahem.cmal@orange.fr
Action Logement	loic.nicklaus@actionlogement.fr caroline.mace@actionlogement.fr philippe.rhim@actionlogement.fr	Office de tourisme	direction@tourisme.barleeduc.fr
DIRECCTE	daniele.giuganti@direccte.gouv.fr laurent.mace@direccte.gouv.fr	UCIA	uciabarleeduc55@gmail.com
ARS	ars-grandest-dt55-delegue@ars.sante.fr ars-grandest-dt55-proximite@ars.sante.fr	Transdev	Francois.LOURDELET@transdev.com
ADEME	sabine.francois@ademe.fr cecile.jacques@ademe.fr	3 membres citoyens	Wilhelm.corentin@laposte.net

Cette liste indicative n'exclue pas la participation d'autres structures au comité de projet

Annuaire de l'équipe projet			
Nom	Position	Délégation/Poste	Mail
Martine JOLY	Maire de Bar-le-Duc/ Présidente de la Communauté d'Agglomération		M.JOLY@barleduc.fr
Alain HAUET	Adjoint au Maire / Vice-Président de la Communauté d'Agglomération	Coordination des actions municipales, Développement économique et touristique, Foires et marchés	A.HAUET@barleduc.fr
Juliette BOUCHOT	Adjointe au Maire	Culture et Patrimoine	J.BOUCHOT@barleduc.fr
Jean-Jacques DUFFOURC	Adjoint au Maire	Finances; ressources humaines; administration générale	JJ.DUFFOURC@barleduc.fr
Olivier GONZATO	Adjoint au Maire	Travaux; urbanisme; gestion du patrimoine immobilier et foncier	O.GONZATO@barleduc.fr
Jean-Paul LEMOINE	Adjoint au Maire	Développement durable; Projet Bar-le-Duc Eco-cité	JP.LEMOINE@BARLEDUC.FR
Jean-Claude RYLKO	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération	Relations avec les décideurs; projet de territoire	JC.RYLKO@meusegrandsud.fr
Gérard ABBAS	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération	Transport et mobilité	g.abbas@meusegrandsud.fr
Bernard DELVERT	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération	Finances; administration générale ; plateforme énergétique	B.DELVERT@barleduc.fr
Benoît HACQUIN	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération	Aménagement de l'espace dont suivi du SCOT	B.HACQUIN@meusegrandsud.fr
Bertrand ACHARD	Directeur Général des Services		B.ACHARD@barleduc.fr
Daniel LE FORESTIER	Directeur Général Adjoint des Services	Développement territorial	D.Leforestier@barleduc.fr
Sandrine MAGINOT	Directeur Général Adjoint des Services	Aménagement et cadre de vie	S.MAGINOT@barleduc.fr
Didier PIERROT	Directeur Général Adjoint des Services	Cohésion sociale	D.PIERROT@cias.meusegrandsud.fr
Benjamin DOMMANGE	Chargé de mission	Contractualisations	b.dommange@barledeuc.fr
	Chef de projet	cœur de ville	